

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 MARS 2021 Délibération n°DEL-2021-0037

OBJET: Orientations Budgétaires 2021

Nombre de sièges : 74 Membres en exercice :

74

135

113

29

100 100 101 100

E3 E0

55 25

907 E0

E1 E1

131

528

到

104

BH 90

BB 83

121 121

255 ES

100

803

F83

\$09

E8 E9

100

153

100

III BI

102 103

188

100

83

Présents: 63 Pouvoirs: 7 Absents: 0 Excusés: 11

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

18.3-21

et affichage le

18.3.21

Secrétaire de séance : Coralie BOURDELAIN Le 08 mars 2021 à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 02 mars 2021.

Présents: Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Philippe LORIMIER, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Ingrid BEATINI, Dominique BONNET, Alexandra COHARD, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Alain JOLLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Sylvain MICHALIK, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Olivier ROZIAU, Franck SOMME, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Annie TANI, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK Jean-Luc FILLON

Pouvoir: Christophe BORG à Damien VYNCK, Patricia BAGA à Hervé LENOIRE, Cécile CONRY à François BERNIGAUD, Brigitte DULONG à Nelly GADEL, Martine KOHLY à Sidney REBBOAH, Clara MONTEIL à Patrick BEAU, Cécile ROBIN à Cédric ARMANET

RAPPORTEUR: Monsieur Claude BENOIT

Vu les articles L.2312-1 et L.5211-36 du code général des collectivités territoriales, Vu l'article 4.3 du règlement intérieur du conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan.

Monsieur le Président présente les orientations budgétaires qui présideront à l'élaboration des budgets de la communauté de communes le Grésivaudan pour l'exercice 2021.

L'objet de cette délibération est de prendre acte du débat d'orientation budgétaire et du rapport d'orientation budgétaire.

Le conseil communautaire, prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base de la présentation du rapport d'orientations budgétaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre ont signé tous les membres présents. POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 08 mars 2021

Le Président, Henri BAILE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.





Conseil communautaire du 08 mars 2021

Orientations budgétaires 2021

Liasse détaillée

Hypothèses	Document 1	Page 2
Elèments de contexte	Document 2	Page 3
Vision synthètique	Document 3	Page 5
Fonctionnement	Document 4	Page 6
Investissements		
- Investissements courants	Document 5	Page 10
- Autorisations de programme et opérations	Document 6	Page 11
Zoom sur les budgets à fiscalité et recettes dédiées		
- Gestion des déchets	Document 7	Page 13
- Eau et assainissement	Document 8	Page 14
Point sur la dette		
- Dette propre	Document 9	Page 15
- Dette garantie	Document 9	Page 18



Hypothèses intégrées dans ce document



		Ressources annuelles
	Contribution Foncière des Entreprises - CFE	Maintien du taux à 25,68% Impact de la réduction des bases industrielles compensée par une dotation
	Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises - CVAE	Réduction de 250 K€ du montant notifié (état 1386 RC de 2020) Perspective d'une baisse de significative (-15% ?) en 2022
eetés	Imposition Forfaitaire des Entreprise de Réseaux - IFER	Maintien au niveau de 2020
non af	TAxe sur les Surfaces COMmerciales - TASCOM	Maintien au niveau de 2020
taxes	Taxe d'Habitation - TH	Suppression Remplacement par une dotation issue d'une fraction de la TVA
ə stôqml	Taxe sur le Foncier Bâti - TFB	Maintien du taux à 4,80% Revalorisation forfaitaire des bases de + 0,6% (0,2% au titre des valeurs locatives / 0,4% au titre de l'évolution naturelle) Impact de la réduction des bases industrielles compensée par une dotation
	Taxe sur le Foncier Non Bâti - TFNB	Maintien du taux à 3.22% Revalorisation forfaitaire des bases de + 0,6% (0,2% au titre des valeurs locatives / 0,4% au titre de l'évolution naturelle)
	Taxe additionnelle sur le foncier bâti	Stagnation au niveau de 2020
Se	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - TEOM	Maintien du taux à 4,95 % Revalorisation forfaitaire des bases de + 0,6% (0,2% au titre des valeurs locatives / 0,4% au titre de l'évolution naturelle) Non intégration de la modulation des taux en fonction du zonage délibéré en octobre 2018
ffectée	Redevance spéciale	Périmètre inchangé
sesse]	Taxe de séjour	Réduction en 2021 Reversement intégral à l'Office de Tourisme Intercommunal
	Taxe sur les milieux aquatiques et la prévention des inondations	Produit proposé au vote = 1 500 000 \in (idem 2020)
	Compensation liée à la suppression de la TH	Perception d'une fraction de la TVA
	Compensation liée à la réduction des bases industrielles (CFE et TFB)	Estimation
S	Dotation Globale de Fonctionnement - DGF (Part compensation)	Réduction de 2%
noitation	Dotation Globale de Fonctionnement - DGF (Part d'intercommunalité)	Montant = 0 depuis 2016
Da	Contribution au redressement des comptes publics	Reconduction 2020 (910 000 €)
	DCRTP / FNGIR	Stagnation au niveau de 2020.
	Allocations compensatrices	Estimation prudente inférieure au niveau de 2020

FPIC

Stagnation au niveau de 2020 (2 300 000 \in)

Redis	Redistribution annuelle aux communes
Attribution de compensation (AC)	AC 2021 = AC 2020
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	Reconduction de l'enveloppe 1,7 M€

Fonctionnement et ir	Fonctionnement et investissement annuels courants des équipements
Budgets de fonctionnement des équipements	Limitation des dépenses de fonctionnement, optimisation des ressources
Tarifs	A affiner au moment du vote du budget primitif Pour rappel : inflation estimée en 2020 = 0,5%

Elèments de contexte



ממו			
	Situation en 2020		Elèments proposés en 2021 et présentés lors des réunions de présentation budgétaire
	1 EHPAD Résidence Belle Vallée (Froges)	Budget	Ouverture de l'accueil de jour
	3 centres de planification subventionnés (Pontcharra - Villard-Bonnot - Meylan)	Budget principal	
	Maison des services publics (Plateau des petites Roches & Pontcharra)	Budget principal	Maintien de la MSP sur le Plateau des Petites Roches (RH et travaux bâtiment)
	Locaux loués à la médecine du travail (Espace Belle Etoile - Crolles)	Budget principal	
Conesion sociale	Espace Intercommunal Simone Veil (Villard-Bonnot)	Budget	
	Locaux mis à disposition de la mission locale (Crolles)	Budget	
	Financement renforcé de partenaires (Solidaction, Secours populaire)	Budget	
ā	CISPD	Budget	Développement de la vidéo protection sur les principaux axes routiers
Inclusion numérique	26 communes participantes au dispositif Plus de 200 bénéficiaires	Budget	Poursuite de l'action menée
Gens du voyage	4 aires d'accueil (Crolles - Pontcharra - St Ismier - Villard-Bonnot)	Budget principal	Démarrage de la réalisation de nouvelles aires d'accueil (notamment Montbonnot-Saint Martin pour un terrain familial locatif).
iolum i	Rérérents du Plan Local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)	Budget principal	
		Budget	Démarrage de la réalisation des locaux emploi / formation
N 2	Espace Aragon	Budget	Remise en état des fauteuils de la salle 1
	Gestion de 2 médiathèques tête de réseau (Crolles - Pontcharra)	Budget	Etude de faisabilité sur la réhabilitation de la médiathèque de Pontcharra.
	Lecture publique avec 2 navettes inter sites	Budget principal	Biennale de Giboulivres, fête du livre jeunesse Montée en puissance avec la 2e navette.
Culture	Gestion de la Maison des Maquis (Le Touvet)	Budget	Mise à disposition de l'association ANAMG (Anciens des Maquis du Grésivaudan)
	Gestion de 3 musées (Allevard - La Combe de Lancey - Pinsot)	Budget	Poursuite de la construction du nouveau musée à Allevard Projet d'extension du musée de Pinsot
	Politique culturelle	Budget principal	Maintien de l'enveloppe des subventions accompagné d'une réflexion sur l'évolution du dispositif et la mise en place d'un plan d'éducation artistique et culturelle
	fonds de concours	Budget principal	Plan de sauvetage de Fort Barraux et du patrimoine d'envergure intercommunale, 1% artistique
Milieux aquatiques	Compétence transférée au SYMBHI et financée par une taxe affectée.	Budget	Poursuite de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI via le SYMBHI. Pour mémoire : - Montant des travaux sur les affluents de l'Isère= 22,7 millions d'euros à réaliser sur 10 années (67 actions) - effectif affecté au territoire du Grésivaudan : 4 ETP
Gestion des déchets	4 déchetteries intercommunales 18 communes en PAV, 9 en porte à porte	Budget annexe	L'année 2020 n'est pas représentative d'une année type compte tenu de la crise sanitaire et des prestations non effectuées : fermeture des déchetteries lors du premier confinement, interruption du centre de tri. Le BP 2021 en fonctionnement est donc supérieur de 3,38% au CA prévisionnel 2020. Par ailleurs, les nouveaux locaux de la DGD entraînent des dépenses supplémentaires en intrants : eau, électricité, entretien-maintenance des équipements. 2 études nouvelles sont en cours : gestion des biodéchets en plaine et lutte contre les dépôts sauvages. Par contre : les dépenses de personnel diminuent sur les mêmes réfrences de 1,54%. A noter que les soutiens des éco-organismes et des ventes de produits seront en baisse en 2021.
Aménagement de l'espace	Adhésions à l'EPSCoT, à l'AURG et l'OFPI.	Budget principal	Fin des actions en cours (portages fonciers) et lancement d'une nouvelle action, un schéma de planification pour 14k.
Logement / habitat	5 associations aidées 8 dispositifs d'aide en faveur du logement (traditionnel, mixte, social)	Budget principal	Nouvelles actions: - Avec la fin de l'OPAH, prolongement et lancement d'une OPAH-RU (20k) - Elaboration d'un nouveau PLH (38k).
Transition énergétique	Fonds de concours rénovation énergétique pour les communes. Aides aux particuliers (Air bois et Solaire). Convention Ageden representant la majeure partie des dépenses de fonctionnement.	Budget principal	Nouvelles actions : - Lancement du PCAET sur 2,5 ans (50k en 2021) - Suite à réforme législative, mise en œuvre du SPPEH Nombreuses recettes prévisionnelles.
Transports et déplacements	Transfert de la mobilité au SMMAG Conservation de la compétence voirie (projets routiers structurants)	Budget	
Agriculture / forêt		Budget principal	Renforcement du soutien à l'agriculture à travers de nouvelles actions

Elèments de contexte



3			
	Situation en 2020		Elements proposes en 2021 et presentes lors des réunions de présentation budgétaire
	3 pépinières et ateliers relais (St Vincent de Mercuze - Villard-Bonnot - Montbonnot)	Budget	Lancement d'études pour la construction d'ateliers relais à Crolles
	47 zones intercommunales	Budget	
Economie		Budget principal	Lancement de la politique commerciale
9	Fin de l'aide au programme NANO2017 et démarrage de l'aide au programme NANO22	Budget principal	
Numérique	Poursuite du déploiement du THD	Budget principal	
	17 lieux multi accueils (LMA) 372 places régulières - 510 enfants accueillis (Les Adrets - Allevard - Biviers - Champs Près Froges - Chapareillan - Crolles (2) Lumbin - La Terrasse - Pinsot - St Hilaire du Touvet - Crêts en Belledonne St Nazaire les Eymes - Tencin - Le Versoud (2) - Villard-Bonnot)	Budget	Poursuite du projet sur Allevard Lancement du projet sur Lumbin / La Terrasse
Petite enfance	9 relais assistants maternels (RAM) sur 11 secteurs 468 assistants maternels agrés (Haut Grésivaudan - Granier (2 secteurs) - Les P'tits d'Hommes - Moyen Grésivaudan - Les Grési'mômes (2 secteurs) - Meije - Balcon de Belledonne - Sud Grésivaudan - Pays d'Allevard)	Budget	
	4 lieux d'accueil enfants / parents (LAEP) 349 accueils - 1903 enfants accueillis (Crolles - Pontcharra - Crêts en Belledonne/Allevard - Brignoud) dont 2 communaux subventionnés (Meylan - Domène)	Budget	
	5 centres de loisirs (St Maximin - Les Adrets - Tencin - La Terrasse - Balcon de Belledonne)	Budget	
Centres de loisirs	Convention avec les ALSH de l'ACL (participation financière de la communauté de communes pour les habitants du Grésivaudan)	Budget	
	1 accueil "jeunes" (Balcon de Belledonne)	Budget	
	Gestion des gymnases proches des collèges et lycées	Budget	
	Piste d'athlétisme (Villard-Bonnot)	Budget	
2	Boulodrome (Villard-Bonnot)	Budget	
	Base de loisirs et camping (La Terrasse)	Budgets principal + annexe	Réflexion globale sur la réorganisation du site
	SABF	Budget	
Sports et loisirs	Centre nautique (Crolles)	Budget	Fin de la réhabilitation du centre nautique situé à Crolles
	Centre nautique (Pontcharra)	Budget principal	Ouverture en 2021 de l'équipement, personnel présent sur l'ensemble de l'année, frais de fonctionnement également. Finalisation de l'équipement du site
	Vol libre	Budget principal	
	Salle multi activités (Plateau des Petites Roches)	Budget	Ouverture de la salle Prévision de l'équipement du site et des premiers frais de fonctionnement Question de l'aménagement du mur d'escalade
		Budget	Maintien des enveloppes subventions (UNSS et associative) Réflexion sur un fond de soutien aux projets sportifs des collectivités (non prévu budgétairement)
Tourismo	Office de tourisme intercommunal	Budget principal	Optimisation du recouvrement de la taxe de séjour intercommuanle
		Budget principal	Poursuite des fonds d'aides (cf enveloppe Ambition 2)
	Stations de ski (Collet d'Allevard - 7 Laux)	Budgets principal + annexe	Poursuite des modes de gestion (SEM des 7 Laux et EPIC) Finalisation de projets d'avenir des 2 stations à horizon 2050 et lancement de la mise en œuvre des deux plans d'actions
Montagne	Espace Iudique du Col de Marcieu		Intégration de la mission d'exploitation du site au contrat d'affermage de la SEM des 7 Laux
		Budget	Poursuite de l'optimisation du fonctionnement

Vision synthètique

Document 3

Budget principal et budgets annexes HORS budgets annexes des déchets, de l'eau et de l'assainissement Document de travail

20 OB 2021 oire proposées		28 77		950 000 € Idem 2020			47 268 € 3,22%	118 359 e Revalonsation 1600 000 €	w	455197 € 0 € 211386 € 100 000 €	142€ 55 353 271 €	260 392 € 5 155 184 € Réduction de 2%		5 600 000 €	-903 683 € -910 000 € Reconduction 2020 -910 000 €	30 108 087 € 30 108 087 € Notification préfectorale du 14.01.21 751 346 € 600 000 € Estimation	85 728	97 € Z 300 000 € Reconduction 2020	26年 2884 824 年		31 803 614 € 31 800 000 € Reconduction 2020 1 686 706 € 1700 000 € Reconduction 2020	33 500 000 €	143 € 47 044 114 €	985 € 29 564 704 € Cf document 4	12 € 4 986 035 € Cf document 7	visoires	547 € 12 493 376 €		52 € Z 888 930 € Cr document 5	visoires	094 € 9 604 446 €		742 € 15 620 030 € Cf document 6	€ 10 486 496 €	visoires	566 € -16 502 080 €		16 502 080 €
BP primitif CA 2020 2020 provisoire		48 596 074 € 15 118 035 € 25,68% 49 116 581 €		97 000 €	200	4,80%		2 166 9	1 500 000 €		35 216	00 €	0 0 0		-950 000 € -903 683 €	30 100 000 € 30 10 650 000 € 75	85 856 074 € 86 499 686 €	2 020 000 € 2 294 097	3 118 341 € 2 936 126 €	2140011	32 519 258 € 31 80 1 700 000 € 1 66	33 470 3	46 498 475 €	28 023 420 €	4 966 717 € 4 694 612	Chiffres provisoires	13 508 338 € 16 885 54		2 403 986 € 1 /69 452	Chiffres provisoires	11 104 351 € 15 116 09		22 865 592 € 14 719 742	13 957 497 € 9 804 018	Chiffres provisoires	-25 718 737 €		25 718 737 €
		-	Dégrèvement	Contribution sur la Valeur Ajoutee des Entreprises (CVAE) Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)	Taxe sur les Surfaces COMmerciales (TASCOM)	Taxe d'Habitation (TM) Taxe Foncière sur les propriètés Bâties (TFB)	Taxe Foncière sur les propriètés Non Bâties (TFNB)	Taxe additionnelle à la TFB Impôts et Taxes affectés		Versement mobilité (solde 2019)	Dotations et participations	DGF - Dotation de compensation	DGF - Dotation d'intercommunalité Companisation liée à la suppression de la TH (fraction de TVA)	Compensation liée à la réduction des bases fiscales industrielles (CFE et TFPB)	Contribution au redressement des comptes publics Montant net de la DGF d'intercommunalité -950	DCRTP / FNGIR	Total des ressources annuelles non affectées	FPIC Intercommunal	Remboursement de l'annuité de la dette actuelle au 34/12	Neillaouisemein de Laimnie de la dette actueile au 51712	Attribution de compensation nette (AC) Detarion de solidarité communautaire (DSC)	Dotation de solidaire communes (2000) Total de la redistribution annuelle aux communes	Solde 1 (Possouras des contributions)	En coût net Fonctionnement courant des équipements et des services	Contribution au budget annexe "Collecte, traitement et valorisation des déchets"		Solde 2 (Disponible pour les investissements)	En coût net	Investissement courant des equipements et des services		Solde 3 (Disponible pour les opérations)	En coût net	Crédits de paiements des autorisations de programme votées	Opérations et fonds de concours		Solde 4 à financer ⇔		Mode de financement proposé

	POUR INFORMATION		
Résultats cumulés constatés fin 2019	Résultats cumulés 19 084 514,49 € constatés fin 2019	Résultats cumulés 10 000 000,00 € fin 2020 estimés	10 000 000,00
Fonctionnement	Fonctionnement 43 704 257,87 €	Fonctionnement	Fonctionnement 35 500 000,00 €
Investissement	nvestissement -24 619 743,38 €	Investissement	Investissement -25 500 000,00 €

Document 4



HORS budgets annexes des zones communautaires, des déchets, de l'eau et de l'assainissement Budget principal et budgets annexes

Splid 20 moles III and 2TT ethicities

DEPENSES	2020	50	Budget primitif
(Chapitre / thématique)	Budget primitif	Compte administratif prévisionnel = budget 2020 voté DM comprises	2021 proposé
011 - Charges à caractère général	11 691 575,76 €	10 788 962,27 €	11 332 900,26 €
Agriculture - Forêt	171 063,00 €	165 063,00 €	
Aménagement de l'espace	137 010,00 €	117910,00€	377 840,00 €
Cohésion sociale BP	231 103,56 €	151 545,00 €	209 949,00 €
BA "EHPAD"	801 473,00 €	834 898,00 €	\$88 003,00 €
BA "Accueil de jour"			24 780,00 €
Commerce / artisanat / services			€0 000000
Culture / patrimoine BP + BA "Espace Aragon"	1 185 710,58 €	1 081 983,81 €	1 298 113,76 €
Economie / développement industriel	123 162,78 €	58 051,00 €	112 492,00 €
BA "Pépinières et ateliers relais"	154 500,000 €	154 500,000 €	151 410,00 €
Emploi / insertion / prévention / santé	463 500,000 €	440 700,00 €	493 600,00 €
Gens du voyage	130 634,00 €	124 634,00 €	122 634,00 €
	234 570,00 €	125 072,00 €	84 350,00 €
Maison des services publics	16 530,00 €	11 030,00 €	19 230,00 €
	151 000,000 €	1 000,00 €	
	325 799,00 €	329 479,00 €	
	248 900,000 €	130 800,00 €	346 100,00 €
BA "Montagnes en gestion délégue	825 389,95 €	736 154,24 €	396 990,00€
	1 513 276,44 €	1 522 746,77 €	1 501 820,00 €
Services mutualisés BA "Services mutualisés"	48 901,00 €	24 607,25 €	
Sports / loisirs BP	998 712,15 €	915 882,32 €	1 419 551,00 €
BA "Camping intercommunal"	38510,00€	46 110,00 €	29 610,00 €
Tourisme / attractivité du territoire	277 947,00 €	196 710,43 €	133 747,00 €
Transition énergétique	321 473,00 €	256 389,93 €	322 680,00 €
Très haut débit			
Charges de personnel imputées sur le siège	424 803,00 €	360 103,00 €	417872,00€
Fonctionnement des services transversaux		3 003 592,52 €	2 577 956,
012 - Charges de personnel et frais assimilés	26 785 467,78 €	26 799 702,33 €	27 488 255,00 €
Agriculture - Forêt	114 606,00 €	114 606,00 €	
Aménagement de l'espace BP	208 045,09 €	208 045,09 €	234 117,00 €
Cohésion sociale BP	322 073,00 €	322 073,00 €	321 073,00 €
BA "EHPAD"	3 392 389,00 €	3 472 389,00 €	3 508 950,00 €
BA "Accueil de jour"			84 847,00 €
Commerce / artisanat / services			31 088,00 €
Culture / patrimoine BP + BA "Espace Aragon"	1 930 714,00 €	1 902 714,00 €	1 988 370,00 €
Economie / développement industriel	274 788,00 €	274 788,00 €	274 788,00 €
BA "Pépinières et ateliers relais"			
Emploi / insertion / prévention / santé	293 970,52 €	293 970,52 €	
Gens du voyage	128 215,00 €	128 215,00 €	126 220,00 €
Habitat / logement	165 994,23 €	165 994,23 €	166 241,00 €
Maison des services publics	54 800,000 €	54 800,000 €	52 279,00 €
Milieux aquatiques			
Mobilité / déplacements	440 168,00 €	440 168,00 €	426 010,00 €
Montagne			49 969,00 €
BA "Montagnes en gestion déléguée"			
Petite enfance BP	8 340 751,13 €	8 340 751,13 €	8
BA "Services mutualis		250 516,75	
	1 512 370,61 €	1 512 370,61 €	1 905 125,00 €
BA "Camping intercommun			
	155 237,00 €	155 237,00 €	
	130 650,00 €	130 650,00 €	100 981,00
Charges de personnel imputées sur le siège	1 556 065,00 €	1 556 065,00 €	
Townstrong and along the months of the month	7 476 349 OO £	3 00 018 37 V 7	

Document 4



HORS budgets annexes des zones communautaires, des déchets, de l'eau et de l'assainissement Budget principal et budgets annexes

property and a class Till and OTT character

DEPENSES		2020	20	Budget primitif
(Chapitre / thématique)		Budget primitif	Compte administratif prévisionnel = budget 2020 vaté DM comprises	2021 proposé
65 - Autres charges de gestion courante		6 790 931,00 €	6 729 474,17 €	9 00′680 088 9
Agriculture - Forêt	8P	57 563,00 €	42 563,00 €	56 416,00 €
Aménagement de l'espace	8P	107 201,00 €	107 201,00 €	108 001,00 €
	BP	325 457,00 €	320 957,00 €	325 457,00 €
	BA "EHPAD"			€ 00′00
	BA "Accueil de jour"			9 00′0
Commerce / artisanat / services	BP			51 900,000€
Culture / patrimoine B	BP + BA "Espace Aragon"	280 357,00 €	215 319,00 €	250 103,00 €
Economie / développement industriel	BP	200 598,00 €	144 967,17 €	168831,00€
BÁ "Pép	BA "Pépinières et ateliers relais"	25 000,000 €	25 000,000 €	25 000,000 €
Emploi / insertion / prévention / santé	ВР	466 789,00 €	467 187,00 €	452 489,00 €
Gens du voyage	BP	1,00€	257,00 €	1,00€
Habitat / logement	. BP	68 913,00 €	68 913,00 €	68 913,00 €
Maison des services publics	ВР	1,00 €	300′I	1,00€
Milieux aquatiques	BP	605 000,000 €	900'000 €09	525 000,000 €
Mobilité / déplacements	BP	1,00 €	1,00€	1,00€
Montagne	ВР	1 990 100,00 €	1 987 600,000 €	2 045 249,00 €
BA "Montagi	BA "Montagnes en gestion déléguée"			9 00′0
Petite enfance	BP	11 619,00 €	11 619,00 €	11 619,00 €
Services mutualisés	BA "Services mutualisés"			€ 00′0
Sports / loisirs	ВР	437 688,00 €	397 688,00 €	378 506,00 €
BA "C	BA "Camping intercommunal"			9 00′0
Tourisme / attractivité du territoire	ВР	1 662 801,00 €	1 699 501,00 €	1 602 801,00 €
Transition énergétique	ВР	1,00 €	1,00 €	4 501,00 €
Très haut débit	ВР			€ 00′0
Charges de personnel imputées sur le siège	ВР	549 480,00 €	623 210,00 €	714 020,00 €
Fonctionnement des services transversaux	ВР	2 361,00 €	12 489,00 €	91 230,00 €
67 - Charges exceptionnelles (annulation de titres sur exercices antérieurs)	()	1 450,00 €	2 580,00 €	9 00′025 9
68 - Provisions (CET, contentieux)		414 000,00 €	204 000,00 €	844 550,00 €
SENERAL INTOIL		45 683 424.54 €	44 524 718.77 €	46 552 294 26 £

Document 4



HORS budgets annexes des zones communautaires, des déchets, de l'eau et de l'assainissement Budget principal et budgets annexes

orbital sol moles TH ... OTT

		2020	20	Budget primitif
RECETTES		Budget primitif	Compte administratif prévisionnel	2021 proposé
Agriculture - Forêt	8P	59 858,16 €	59 858,16 €	76 624,00 €
Aménagement de l'espace	BP	60 381,16 €	60 381,16 €	81 256,00 €
Cohésion sociale	BP	325 130,00 €	325 130,00 €	324 630,00 €
	BA "EHPAD"	3 690 361,00 €	3 801 782,00 €	3 773 070,00 €
	BA "Accueil de jour"			105 549,00 €
Commerce / artisanat / services	ВР			
Culture / patrimoine	BP + BA "Espace Aragon"	770113,16€	555 969,16 €	748 007,00 €
Economie / développement industriel	ВР	145 271,00 €	82 163,65 €	202 254,00 €
	BA "Pépinières et ateliers relais"	273 000,000 €	273 000,000 €	246 000,000 €
Emploi / insertion / prévention / santé	ВР	320 904,00 €	302 904,00 €	320 904,00 €
Gens du voyage	ВР	30 501,00 €	30 501,00 €	30 201,00 €
Habitat / logement	ВР	33 369,00 €	30369€ 09	5 00,100 €
Maison des services publics	ВР	5 653,80 €	5 653,80 €	4 151,00 €
Milieux aquatiques	ВР	1 500 000,000 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €
Mobilité / déplacements	ВР	945 694,00 €	945 694,00 €	535 754,00 €
Montagne	ВР	37 500,000 €	57 880,67 €	140 774,00 €
	BA "Montagnes en gestion déléguée"	2 906 500,00 €	2 880 569,44 €	2 612 520,00 €
Petite enfance	ВР	4 737 001,23 €	5 148 271,09 €	4 599 776,07 €
Services mutualisés	BA "Services mutualisés"	300 801,00 €	251821,00€	373 000,00 €
Sports / loisirs	ВР	649 239,33 €	525 807,83 €	704 039,33 €
	BA "Camping intercommunal"	11 200,00 €	1 866,00 €	11 200,000 €
Tourisme / attractivité du territoire	ВР	385 031,00 €	285 389,25 €	151 106,00 €
Transition énergétique	ВР	106 501,00 €	525 421,15 €	211 501,00 €
Très haut débit	ВР			
Charges de personnel imputées sur le siège	ВР	2 000,000 €	2 000'000 €	2 000,000 €
Fonctionnement des services transversaux	ВР	363 995,00 €	633 301,40 €	227 973,00 €
TOTAL RECETTES		17 660 004.84 €	18 305 733.76 €	16 987 590.40 €

Document 4



HORS budgets annexes des zones communautaires, des déchets, de l'eau et de l'assainissement **Budget principal et budgets annexes**

Solde (recettes - dépenses)		2020	00	
Solde (recettes - dépo			700	Budget primitif
	enses)	Budget primitif	Compte administratif prévisionnel = budget 2020 voté DM comprises	2021 proposé
Agriculture - Forêt	ВР	-283 373,84 €	-262 373,84 €	-326 681,50 €
Aménagement de l'espace	ВР	-391 874,93 €	-372 774,93 €	-638 702,00 €
Cohésion sociale	ВР	-553 503,56 €	-469 445,00 €	-531 849,00 €
	BA "EHPAD"	-503 501,00 €	-505 505,00 €	-623 883,00 €
	BA "Accueil de jour"	9 00′0	900′0	-4 078,00 €
Commerce / artisanat / services	ВР	9 00′0	9 00′0	-142 988,00 €
Culture / patrimoine	BP + BA "Espace Aragon"	-2 626 668,42 €	-2 644 047,65 €	-2 788 579,76 €
Economie / développement industriel	В.	-453 277,78 €	-395 642,52 €	-323 857,00 €
	BA "Pépinières et ateliers relais"	93 500,000 €	93 500,000 €	€9 590,000 €
Emploi / insertion / prévention / santé	48	-903 355,52 €	-898 953,52 €	-911 176,00 €
Gens du voyage	48	-228 349,00 €	-222 605,00 €	-218 354,00 €
Habitat / logement	В	-436 108,23 €	-309 610,23 €	-314 503,00 €
Maison des services publics	В	-65 677,20 €	-60 177,20 €	€7 359,00 €
Milieux aquatiques	ВР	744 000,000 €	894 000,000 €	929 000'000 €
Mobilité / déplacements	ВР	179 726,00 €	176 046,00 €	77 177,00 €
Montagne	ВР	-2 201 500,00 €	-2 060 519,33 €	-2 300 544,00 €
	BA "Montagnes en gestion déléguée"	2 081 110,05 €	2 144 415,20 €	2 215 530,00 €
Petite enfance	ВР	-5 128 645,34 €	-4 726 845,81 €	-5 279 357,93 €
Services mutualisés	BA "Services mutualisés"	-36 382,20 €	-23 303,00 €	1 754,00 €
Sports / loisirs	ВР	-2 299 531,43 €	-2 300 133,10 €	-2 999 142,67 €
	BA "Camping intercommunal"	-27310,00€	-44 244,00 €	-18 410,00 €
Tourisme / attractivité du territoire	ВР	-1 710 954,00 €	-1 766 059,18 €	-1 693 860,00 €
Transition énergétique	ВР	-345 623,00 €	138 380,22 €	-216 661,00 €
Très haut débit	ВР	0,00 €	9'00'€	€ 00′0
Charges de personnel imputées sur le siège	ВР	-2 528 348,00 €	-2 537 378,00 €	-2 653 647,00 €
Fonctionnement des services transversaux	В	-9 982 322,30 €	-9 859 129,12 €	-9 953 022,00 €
Charges exceptionnelles	ВР	-1 450,00 €	-2 580,00 €	-6 550,00 €
Provisions	ВР	-414 000,00 €	-204 000,00 €	-844 550,00 €
TOTAL		-28 023 419,70 €	-26 218 985,01 €	-29 564 703,86 €

Investissements courants

Document 5

HORS budgets annexes des déchets, de l'eau et de l'assainissement Budget principal et budgets annexes

Document de travail

Coût HT net Budget primitif 2021 proposé 2020 Budget primitif

Un chiffre positif correspond à un s	Un chiffre positif correspond à un solde à financer, un chiffre négatif à un solde excédentaire		Montants HT nets de sub	de subventions				
	Total		G	1 769 452,09 €	3 793 150,52	7€	362 896,00 €	2 888 930,27 €
	Agriculture	BP	95 471,00 €	22 290,58 €	139 833,00 €	노	€ 00'0	139 833,00 €
Agriculture et forêt	Forêt	ВР	792,00 €	3 00′0	139 792,00 €	Ή	9`00€	139 792,00 €
	EHPAD - Froges	BP	83 333,33 €	37 884,30 €	100 000,00 €	2H	€ 00'00	83 333,33 €
	Centre de planification - Pontcharra	ВР	0,00 €	€ 00,00	€ 00'0	TTC	€ 00′0	€ 00'0
Cohésion sociale	Actions sociales suite à l'observatoire des besoins sociaux	ВР	\$0 000,000 €	0,00 €	≥ 00,000 €	TTC	€ 0,00 €	41 666,67 €
	Espace intercommunal Simone Veil - Villard-Bonnot	BP	13 500,00 €	€ 00,00	16 200,000 €	DIL	3 00′0	13 500,00 €
	Lecture publique	ВР	28 890,33 €	7 001,00 €	10 000,00 €	ΣL	€ 00'00	8 333,33 €
	Navette du réseau des bibliothèques	ВР	5 000,000 €	4 390,20 €	12 800,00 €	TTC	14 443,00 €	-3 776,33 €
	Médiathèques	ВР	36 049,17 €	9 006,74 €	50 860,00 €	TTC	€ 0,00 €	42 383,33 €
	Musée Allevard - Inv. courants + restauration d'objets	ВР	110 666,67 €	65 108,96 €	283 000,000 €	ЭШ	104 032,00 €	131 801,33 €
	Musée Pinsot	ВР	78 500,00 €	53 536,20 €	37 000,000 €	ЭШ	9 00′0	30 833,33 €
Culture	Musée La Combe de Lancey	ВР	1 790,00 €	€ 00,00	€ 0000	ΣĽ	€ 00′0	€000
	Actions communes aux 3 musées	ВР	€0000	9 00′0	€ 0000	ЭШ	€ 00′00	€0000
	Espace Aragon - Villard-Bonnot	ВР	59 711,46 €	57 480,69 €	62 910,00 €	ΣL	40 000,000 €	12 425,00 €
	1% culturel	ВР	46 734,00 €	33 618,60 €	40 000,000 €	노	9 00′0	40 000'00 €
	Patrimoine	ВР	61 267,00 €	50 800,00 €	80 000,000 €	노	9 00′0	30 000'00 €
	Communication culturelle	ВР	11 480,00 €	2 310,00 €	14 338,00 €	ТТС	9 00'0	11 948,33 €
	Réseau inclusion numérique du Grésivaudan	В	16 666,67 €	-1 157,99 €	10 000,00 €	TTC	9 00′0	8 333,33 €
Emploi / insertion	Bâtiment de la Mission Locale - Crolles	ВР	0,00€	€ 389,00 €	9000€	ЭШ	9 00′0	€000
	Aire de grand passage - Crolles	ВР	40 000,00 €	38 830,70 €	40 000,00 €	노	9 00′0	40 000,000 €
Gens du voyage	Aire d'accueil - St Ismier	ВР	€0000	16 289,00 €	9 00′0	노	9 00′0	€000
0	Aire d'accueil - Villard-Bonnot	ВР	€0000	7 600,000 €	€ 0000	노	9 00′0	€000
	Centres de loisirs	ВР	43 062,50 €	34 189,67 €	79 669,15 €	ПС	9 00′0	96′06€ 99
Jennesse	Communication Centres de loisirs	ВР	2 500,00 €	9 00′0	3 000'000 €	TTC	9 00′0	2 500,00 €
	Lieux multi-accueils	BP	194 405,33 €	134 974,72 €	135 810,00 €	2H	9 00′0	113 175,00 €
	RAM	ВР	19 744,83 €	9 101,95 €	13 000,000 €	ΣLL	€ 0000	10 833,33 €
Petite enfance	LAEP	ВР	1 683,33 €	000€	1 000,000 €	TTC	9 00′0	833,33 €
	Maison intercommunale de Pontcharra	ВР	3 350,00 €	179,98 €	4 930,00 €	ТТС	9 00′0	4 108,33 €
	Centre nautique intercommunal - Crolles (+ Snack + squash)	ВР	46 546,67 €	38 003,90 €	31 680,00 €	TTC	9 00′0	26 400,00 €
	Centre nautique intercommunal - Pontcharra	ВР	€ 00′0	77 084,00 €	54 853,00 €	TTC	9 00′0	45 710,83 €
	Gymnases	ВР	109 083,33 €	48 881,14 €	154 982,00 €	TTC	9 00′0	129 151,67 €
	Base de loisirs - La Terrasse	ВР	12 500,00€	33 549,97 €	56 300,00 €	ΣШ	€ 0000	46 916,67 €
	Camping intercommunal - La Terrasse	BA	5 000,000 €	9 00′0	€ 000,000 €	보	9 00′0	€ 000,000
Sports et loisirs	Equipements sportifs divers (vol libre, 1000 clubs, terrain foot etc)	ВР	186 916,67 €	180 601,87 €	128 537,00 €	ΣLL	138 096,00 €	-30 981,83 €
	Boulodrome - Salle Bergës - Villard-Bonnot	ВР	2 083,33 €	9 00′0	3 765,00 €	TTC	€ 0000	3 137,50 €
	Coupe Icare	ВР	€0000	€ 00'00	€ 00′0	ЭLL	9 00′0	€0000
	Challenge intercommunal	ВР	2 083,33 €	9 00′0	5 836,00 €	TTC	€ 00′0	4 863,33 €
	Communication sportive	ВР	6 666,67 €	2 640,00 €	6 752,00 €	TTC	9 00′0	5 626,67 €
	Communication primes Airbois	ВР	25 000,000 €	17 143,25 €	20 213,62 €	2 <u>H</u>	9 00′0	16 844,68 €
Transition energetique	Communication site plateforme Rénov'énergie	ВР	6 250,00 €	€ 0000	13 000,000 €) L	9 00′0	10 833,33 €
	Sentiers de randonnées	ВР	150 072,01 €	135 016,33 €	259 327,60 €	ΣШ	59 725,00 €	156 381,33 €
Wontagne	Communication Col de Marcieu	BA	1 500,00 €	3 0000	€ 00′0	H	9 00′0	€ 0000
	Pépinières et ateliers relais	BA	12 500,000 €	74 769,22 €	€ 300'085	HT	€ 0000	99 580,00 €
Développement économique	Lycée d'Allevard	ВР	12 500,00€	000€	15 000,000 €	ΣШ	€ 0000	12 500,00 €
	Communication - Signalétique des zones	ВР	46 800,00 €	21 800,000 €	35 394,00 €	ТТС	0,00 €	29 495,00 €
	Commun (informatique, mobilier, hygiène et sécurité)	ВР	550 220,17 €	466 264,18 €	1 010 788,15 €	TTC	9 00'009 €	835 723,46 €
Services transversaux	Infrastructures (Bergès : démolion ruines + parkings)	ВР	221 666,67 €	89 273,93 €	€ 367 000,000) L	€ 00′00	472 500,00 €
								-

Document

Opérations d'investissement



Budget principal et budgets annexes HORS budgets annexes des déchets, de l'eau et de l'assainissement

								L			Année 2022 et	
n chiffre positif corn	Un chiffre positif correspond à un solde à financer, un chiffre négatif à un	BUDGET	ځ	AP-AE/CP Dépenses HT	Budget primitif 2020	CA 2020	Dépenses	H 71	Recettes	Coût net HT	suivantes	
olde excédentaire		3	:		Montants HT nets	de subventions					HT nets	_
	Agriculture	ď			€0000	33 800,00 €	20 000,00 €	ЭLL	€000	16 666,67 €	€ 00'0	
Agriculture et	Forêt				€ 00,00	€ 0000	€ 00'00	TTC	€ 00'00	€0000	€ 00′00	
forët	Sous-total			9'00 €	9'00'6	33 800,00 €	20 000,00 €		€ 00'0	16 666,67 €	0,00 €	
		•.			2		8	_	S			
	EHPAD (Accueil de jour) - Froges	ВР	31	723 333,33 €	698 252,64 €	429 397,11 €	284 091,43 €	ТТС	€ 0000	236 742,86 €	9 00′0	
W S	Accueil de jour EHPAD - Aménagements extérieurs	8P			€0000	€0000	120 000,00 €	TTC	€ 00'0	100 000,00 €	€ 00′0	
Cohésion sociale	EHPAD Froges - Travaux, maintenance et sécurité	ВР			236 633,33 €	93 520,04 €	460 800,00 €	TTC	€ 00'0	384 000,00 €	€ 00'00	
	Sous-total			723 333,33 €	934 885,97 €	522 917,15 €	864 891,43 €		€ 0000	720 742,86 €	9 00′0	
								J				
	Musée - Allevard	88	19	2 187 620,00 €	766151,00 €	1 022 971,88 €	1 090 601,83 €	ТТС	747 601,00 €	161 233,86 €	9`00€	
21.4	Musée Allevard - Chantier collection + scénographie	ВР			75 000,000 €	19 200,000 €	€ 250 000,00	TTC	0,00 €	458 333,33 €	€ 00′0	
caltare	Médiathèque Pontcharra	ВР			€0000	€0000	40 000,00 €	TTC	0,00 €	33 333,33 €	000€	0
	Sous-total	10000		2 187 620,00 €	841 151,00 €	1 042 171,88 €	1 680 601,83 €		747 601,00 €	652 900,53 €	9000	
								1				
	Locaux formation / emploi	ВР	37	2 800 000,00 €	€00,000 €	2 045,00 €	110 000,00 €	TLC	€ 00'00	91 666,67 €	3 247 546,00 €	
	Video protection	8P			€ 00′0	€00'0	200 000,00 €	ĭ	€00'0	166 666,67 €	9 00'000 009	
Emploi / insertion	Investissements structures emploi/insertion	ВР		فالمواورة والمواورة	€00,000 €	267,25 €	100 000,00 €	TTC	€ 00'00	83 333,33 €	€ 00'00	
	Subvertions MFR Crolles	ВР			100 000,00 €	€ 00'00		F	€00,00		€0000	
	Court and	. (2)		3 800 000 008 6	300 000 00c	231275£	2400		3000	477.6	3 847 546 00 €	
	inioi-snos			2 800 000,00 €	200,000,000 €	2 27772 2	340,000,000		3000	4/1 000,0/C	3 047 340,00 €	
	Nouvelles aires d'accueil	ВР	38	2 050 000,00 €	140 000,00 €	€ 00'0	1 060 000,00 €	노	€000	1 060 000,00 €	300,000,00€	
	Aire de grand passage - Villard-Bonnot											
Gens du Voyage	Aire d'accueil - Le Versoud Terrain familial - Pontcharra	98 8			€ 00'0	45 411,36 €	€ 00,00	토	€ 00′0	€0000	€ 00'0	
	Sous-total			2 050 000,00 €	140 000,00 €	45 411,36 €	1 060 000,00 €		0,00€	1 060 000,00 €	990 000'00 €	
		<u> </u>						_				
	Aides au logement (communes, bailleurs, particuliers pour OPAH)	ВР	20	12 505 586,00 €	2 044 985,50 €	706 446,09 €	1 363 000,00 €	노	€00'0	1 363 000,00 €	7 162 150,13 €	2
Logement et	Acquisitions foncières Logements locatifs sociaux	ВР	44	€ 500 000,000	€ 0000	€ 0000	2 000 000,00 €	보	€ 0000	2 000 000,00 €	₹ 500 000,000 €	90
	Sous-total			22 005 586,00 €	2 044 985,50 €	706 446,09 €	3 363 000,00 €		900′0	3 363 000,00 €	14 662 150,13 €	
								<u> </u>				
Très haut débit	Très haut débit numérique	BP	21	6 166 475,00 €	780 925,00 €	780 925,00 €	- 1	노	€ 00′0		2 261 850,00 €	
	Sous-total			6 166 475,00 €	780 925,00 €	780 925,00 €	780 925,00 €		0,00€	780 925,00 €	2 261 850,00 €	
	LMA - Tencin	86	10	1 810 000,000 €	€0000	-200 000,000 €	€ 00′0	TTC	€0000	€ 0000	€ 00′0	
	Pôle enfance Allevard - Etude				1 116 666,67 €	36 985,51 €	€ 0,00 €	TTC	€000	€0000	€ 00'00	
	Pôle enfance Allevard - Construction	89	42	2 200 000,00 €	€ 00′0	€ 0000	1 900 000,00 €	TTC	€ 00′0	1 583 333,33 €	-294 400,00 €	
Petite enfance	Pôle enfance - Lumbin / La Terrasse	89			166 666,67 €	€ 00′0	200 000,00 €	TTC	€000	166 666,67 €	€ 00'00	
	Pôle enfance - Chapareillan			inch a description description and a characteristical confined and	6 333,33 €	-146 986,20 €	€ 00,00)LL	€ 00'00	€0000	€ 00'00	
	Sous-total			4 010 000,00 €	1 289 666,67 €	-310 000'69 €	2 100 000,00 €		€ 00'0	1 750 000,000 €	-294 400,00 €	
	Callo multi activitée DDD C+ Hilaire du Touves	Q	~	2 958 333 33 £	1 761 645 52 £	437 209 40 £	2 367 593 56 £	J.	3000	1 972 994 63 £	3000	
	Salle multi activites PPR - 5t miaire du Touvet	P 0	n (2 930 930 93	370104377	304,602,704		1			3000	
		48 I	»	9 804 Ibb,b/ €	4 104 550,52 €	4 185 420,13 €	498 558,70 E		1 300 000,000 £	-884 45		
	Rehabilitation centre nautique intercommunal - Crolles	dg (77	2 /00 000,00 €	503 043,15 €	455 494,37 €	3,000 €		U,00 &			
sports et ioisirs	Centre nautique intercommual Croiles	A 6			3,000	3,000	0	1	3,000	•	0,00 €	
	Base de lois	ਨ ਜ			300 000,000	3,000	00,000 02		3 0,00		0,00 €	
	Camping intercommunal - La Terrasse	BA			177 000,000 €	143 573,24 €		토	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	
	Sous-total	1,1,1,		15 462 500,00 €	6 852 249,20 €	5 222 697,14 €	3 447 052,32 €		1 300 000,00 €	1 579 210,27 €	0,00€	Date
	Aide aux projets touristiques - VVF	ВР	6	335 200,00 €	100 560,00 €	3 00′0	234 640,00 €	노	€0000	234 640,00 €	€0000	de télé de réc
	Fonds d'aide tourisme 2019		32	2 390 585,00 €	1 526 666,64 €	321 196,96 €	1		€0000	1	€ 00'0	etrans
	Fonds d'aide tourisme 2020	8P	36	1 621 642,00 €	621 642,00 €	41 395,50 €	1 580 246,50 €	토	€ 00'0	1 580 246,50 €	€0000	missic
Tourisme	Fonds d'aide tourisme 2021	8P	41	1 528 000,000 €	00'0	€ 0000			€ 00'0		764 000,000 €	n : 18
	Aide aux projets touristiques - Ambition 2	8P			180 503,00 €	136 600,30 €			€ 00′0		€00'0	/03/20
	Projets d'investissements maitrise d'ouvrage directe	8 A			0,00 €	0,00 €	1	Title	3 000'000 €8		€0000)21
				5 875 427,00 €	2 429 371,64 €	499 192,76 €	3 949		83 000'000 €	3 841 8	764 000,00 €	37-DE 1
												, -
	Domaines skiables des 7 Laux	BA		with a final and	986,75	1 611 408,46 €	17		188 500,00 €	15	7 365 000,00 €	
Montagne	Mesures compensatoires télésiège gypaète (Tétras)	BA	34	100 000,000 €	20 000,00 €	€ 0,00	20 000,000 €		€ 00'0		52 500,00 €	
	Espace Iudique Col de Marcieu	BA			270 600,00 €	-28 427,29 €	326 000,00 €	노	70 400,00 €	255 600,00 €	€ 00'0	
	Sours-total	2		STATISTICAL CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF THE				_		ののはなかからないできないのではないのである		_

Document Document Ae travail

Opérations d'investissement



Budget principal et budgets annexes HORS budgets annexes des déchets, de l'eau et de l'assainissement

Un chiffre positif corri solde excédentaire		13						-		A STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS	Année 2022 et	
Un chiffre positif corresolde excédentaire		19	I.	AP-AE/CP	OCOC Jitiming town.	0000	Oóno	ī	Recetted	Coût not HT	suivantes	
	Un chiffre positif correspond à un solde à financer, un chiffre négatif à un solde excédentaire	BUDG	°Z	Dépenses HT	Budget primitif 2020	CA 2020	sesued	ттс	Kecettes	Cour net HI		
_	is a six seeming	-	u	3 750 000 00 €	Montants HT nets	de subventions	650 000.00 €	노	433 333.00 €	216 667.00 €	HT nets 310 135,66 €	
	אום ספון אווווא אווווא אוווא אווווא אווווא אוווא אווא אוווא אווא אוווא אווווא אווווא אווווא אוווא אווווא אוווא אוו		D 1	300,000 00, 2				: !	3000		24 000 00 £	
Transfer	Fonds solaire thermique		13	76 500,000 €	14 000,000 €	-3007570°-		_ E	3000		200001	
énergétique	Rénovation énergétique		29	1 778 100,00 €	200 000'00 €	-263 323,38 €	€50 000,00 €	보	€ 00'0	9	317 056,57 €	
	Rénov' énergie (aides aux diagnostics énergétiques)	ВР			34 460,95 €	14 110,95 €	40 000,00 €	노	00'00 €		240 000,00 €	
	Sous-total			4 604 700,00 €	1 256 460,95 €	-23 326,29 €	1 352 000,000 €		433 333,00 €	918 667,00 €	891 192,23 €	
	Minalogic - Deviate Eande Injunes Interministérials (FIII)	8P	10	3 045 396,03 €	240 000.00 €	150 000,000 €	150 000,00 €	토	€0000	150 000,000 €	0000€	
	Williangle - rights offices merminascrices (197	5 6	, ,		300000	3 00 000 00	3 00 000 3E	5	9000		135,000,00 €	
	Projets Structurants Pour la Compétitivité (PSPC)	88 8	39	300 000,00 €	300000 €	300000	3 000,000 €/	E !	3 000	N 67	900,000 001	
	Nano 17	ВР	2	28 000 000,00 €	3 052 352,64 €	2 350 330,90 €	0,00 €	노	€ 00'00		€00,00	,
	Nano 22	ВР	33	9 995 426,00 €	1 591 474,00 €	1591474,00€	2 902 589,00 €	보	€ 00'0	2 902 589,00 €	5 501 363,00 €	
	Fonds d'investissement COOPVENTURE	ВР	43	300,000,00€	€0000	€000	200 000,00 €	노	€ 00′0	200 000,00 €	100 000,00 €	
	Atelier numérique Montbonnot				55 000,000 €	0,00 €	0,00 €	늄	€ 00′0	€ 0000	€0000	
					3 00 003 00	3 00 170 10	9000	5	3000			
	EUFEKAIP				3000000	306,11016	3000	= -	0000		2000	
	Bergès	ВА			€ 00'0	€ 00'0	124 800,00 €	보	€ 0000	124 800,00 €	€0000	
Développement	Soutien immobilier aux entreprises	В			1 143 035,00 €	507 376,44 €	1 800 000,000 €	눞	€ 00′0	1 800 000,00 €	3 500 000,00 €	
économique	Soutien à l'innovation - Enveloppe à affecter	ВР			280 000,000 €	180 000,000 €	180 000,000 €	노	€00′0	180 000,00 €	3 700 000,00 €	
	Bâtiments				-474 166,67 €	0,00 €	1 000,000 €	TTC	787 120,00 €	-786 286,67 €	-884 000,000 €	
	(Resto inter-entreprises, Viscamine, Barraux, Bois Dauphiné)				3 00 000 05	3000	3 00 000 05	Ė	J 00 0	3 00 000 05	2 700 000 00 €	
	Areners Legas - croites	¥									00000011	
	Besoin en eau des industriels	8b			0,00€			o E	0,00 €		5 150 000,000 €	
	Sous-total - développement			41 640 822,03 €	6 058 294,97 €	4 921 033,32 €	6 203 389,00 €	+	787 120,00 €	5 296 102,33 €	19 902 363,00 €	
	Aménagements zones - recettes (ventes et subventions)	BA			2 415 978,08 €	1 681 323,64 €	6837400,00€	보	5 634 705,00 €	1 202 695,00 €	3 575 708,00 €	
	Acquisition différée - Crolles	BA			1 539 429,00 €	1 539 429,00 €	1 539 429,00 €	토	€ 00'0	1 539 429,00 €	9 00′0	
	Euromag				-700 000,000 €	0,00 €	0,00 €) TTC	€ 00'00	€ 00'00	€0000	
	Sous-total - wenter d'actif			9000€	3 255 407.08 €	3 220 752.64 €			5 634 705.00 €	2 742 124.00 €	3 575 708.00 €	
	Gran a constant and constant an							_				
	Portage foncier (sorties)	ВР			-163 734,00 €	€ 00′0	€0000	TC	€ 0000	€0000	-680 000,000 €	
	Système d'information géographique			edende et enderte de de de des de des de des de	€0000	€0000		JL	9 00′0	€0000	€ 200,000 €	
Aménagement de		BP			€ 00'0	€0000	45 260,00 €	TTC	3 00′0	37 716,67 €	€ 00′0	
l'espace	IOEDI 6 noisiphy	Q	35	28 000 00 £	7 000 00 £	₹ 000 000 €	₹ 000.000 €	토	₹00.0		18 000.000 €	
		5		300000	300 752 334	300000	300 036 03		0000	41 000	567 000 00 €	
	מיים ביים ב			200,000	200/100	200000	200000				2 20/202	
	Barreau Grande IIe (déviation RD 165/523)	ВР	16	9 925 083,33 €	3 413 333,33 €	2 260 076,57 €	₹90,000,00€	TTC	1 755 000,000 €	-1 338 333,28 €	€0000	
	Liaison RD 1090/5238 (Pontcharra)	ВР		to de constante de	15 000,000 €	€0000	37 500,00 €	토	€000	37 500,00 €	€ 00,00	
	Tangentielle (Froges)	BP			€0000	€0000	35 000,000 €	노	€ 00'00	35 000,000 €	€0000	
	Amáliarski projecti stalení se				300000€	₹000		Ì	€ 00.0		¥00'0	
	Amelioration circulation rie de l'eau (Montionniou)						20.10	: !		0010		
	Traversee Crolles/Brignoud	88 .:::::::::::::::::::::::::::::::::::		***	30 000,00 £	15 000,000 £		Ē	J,00 €		0,00 €	
Mobilitácot	EFG - Etude d'exploitation	8Ь			€ 300,0	18 000,00 €	13 260,00 €	보	€ 00′0		€0000	
déplacements	EFG - Amélioration débit Echirolles / bifurc Veynes	ВР			€0000	€0000	6 240,00 €	토	€ 0000	6 240,00 €	€00'0	
	EFG - Amélioration convergence Moirans	ВР			18 460,00 €	18 460,00 €	18 460,00 €	토	€ 00′0	18 460,00 €	9 230,00 €	
*	EFG - 4 voies section Grenoble/Voreppe	ВР			12 780,00 €	12 780,00 €	25 560,00 €	보	€ 00'0	25 560,00 €	25 560,00 €	
	RAR 2019 - Budget annexe Transports clôturé	ВР			857 031,08 €	402 250,69 €	€ 0000	토	€ 0000	€0000	€0000	
	Demi-diffuseur La Bâtie	ВР			2 800 000,00 €	2 132 480,00 €	€ 0000	노	€ 00'00	€0000	€000	
	Bornes de recharges électriques	ВР			€ 00′0	23 961,23 €	€00,000 €	TTC	€ 0000	41 666,67 €	€ 0000	
	Sous-total			9 925 083,33 €	7 196 604,41 €	4 883 008,49 €	721 020,06 €		1 755 000,000 €	-1 125 646,62 €	34 790,00 €	
												I Date
	Mise en accessibilité des bâtiments intercommunaux	8Ь	77	1 226 666,67 €	125 000,000 €	126 /95,89 €		2	0,00 €			e de t
patrimoine	Grosses réparations du patrimoine intercommunal				300 000'00 €	146 106,36 €		DE .	€ 00'00		1 440 000,00 €	élétrai
communautaire	Rénovation thermique des bâtiments intercommunaux	ВР			325 000,000 €	142 313,13 €	360 000,00 €	TTC .	€ 00'00	300 000'00 €	1 440 000,00 €	nsmis
	Sous-total			1 226 666,67 €	750 000,000 €	415 215,38 €	1 413 766,98 €		0,00€	1178139,15 €	2 880 000,00 €	en pr 10308 ssion : réfectu
	and feith the visitor and analysis and anomalous and				21.223 E8 £	3000		L L	9000		000	18/03
Milieux	Amenagement des torrents et eaux pluviales				Z1 Z33,58 €	0,00 £) <u>i</u>	0,00 E		0,000	3/2021
aquatiques	SYMBHI	М			2	9/3 222,00 €	9/5 000,000 €	Ē	323 921,/0 €		5 850 000,000 €	
	Sous-total			0,00€	916 233,58 €	973 222,00 €	1 389 186,33 €		323 921,70 €	996 233,58 €	5 850 000,000 €	7-DE
	TOTAL			118 806 213,36 €	36 823 088,72 €	24 523 759,65 €	39 393 733,07 €		11 323 580,70 €	26 106 525,88 €	62 125 699,36 €	
tuou			-	118 806 213,36 €	22 865 591,95 €	14 719 741,56 €	21 097 582,80 €		4 235 934,00 €			
	C				3 22/200 000 00	900000000000000000000000000000000000000	3 10 00 10 10 11		305,55,55		000000000000000000000000000000000000000	
	Opérations et fonds de concours			-	13 957 496,77 €	9 804 018,09 €	18 296 150,27 €		/ U8/ 646,/U t	10 486 495,85 €	34 036 498,00 €	

ZOOM sur le budget annexe "Collecte, traitement et valorisation des déchets"

Document de travail

Section de fonctionnement

Document 7

	0,00	Budget 2020	CA 2020	Budget 2021	
DEPENSES	CA 2019	primitif	définitif	proposé	
011 - Charges à caractère général	6 573 629,28 €	6 591 604,00 €	6 030 724,96 €	9 00′965 055 9	6 550 596,00 € Dont acquisitions de conteneurs destinés à la reve
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 148 529,44 €	3 057 607,68 €	3 044 214,97 €	2 997 208,00 €	
65 - Autres charees de gestion courante (SIBRECSA)	2 812 973,59 €	2 864 207,00 €	2 943 496,78 €	2 874 207,41 €	
66 - Charges financières	70 684,69 €	75 700,00 €	73 114,11 €	102 761,00 €	
67 - Charges exceptionnelles	21 725,05 €	1 000,000 €	14 037,30 €	€0000	
023 - Virement à la section d'investissement					
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	873 099,35 €	1 090 350,34 €	1 090 350,34 €	1 116 211,82 €	
TOTAL DEPENSES	13 500 641,40 €	13 680 469,02 €	13 195 938,46 €	13 640 984,23 €	
RECETTES	CA 2019	Budget 2020 primitif	CA 2020 définitif	Budget 2021 proposé	
013 - Atténuations de charges	143 149,76 €	110 000,00 €	126 483,29 €	€00,000 €	
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	1 303 138,54 €	1 248 665,24 €	856 073,39 €	1 213 000,000 €	
Dont redevance spéciale	ė.	364 570,00 €	249 914,00 €	340 000,00 €	
Dont ventes de produits finis	73	€20 000,000 €	475 271,40 €	873 000,00 €	Dont revente de conteneurs
Dont autres prestations de service		200 000,00 €	81,82 €		
Dont mise à disposition de personnel		134 095,24 €	130 806,17 €		
73 - Produits issus de la fiscalité (TEOM)	6 593 465,00 €	6 603 738,55 €	6 716 229,00 €		6 756 000,00 € Taux 4,95 % (depuis le 01/01/17) - Evol bases : +
74 - Subventions d'exploitation	5 684 604,32 €	5 983 217,31 €	5 508 090,22 €	5 562 792,77 €	
Dont contribution du budget principal	4 625 323,65 €	4 966 717,31 €	4 694 611,50 €	4 986 043,59 €	
Dont autres organismes .	1 059 280,67 €	1 016 500,00 €	813 478,72 €	825 500,00 €	
75 - Autres produits de gestion courante	17 098,97 €	€ 00′200 €	4 048,52 €	2 007,00 €	
77 - Produits exceptionnels	30 083,56 €	5 000,000 €	838,52 €	€ 000,000	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 761,74 €	4 561,74 €	4 561,74 €	9 00′0	
TOTAL RECETTES	13 785 301,89 €	13 960 189,84 €	13 216 324,68 €	13 877 550,59 €	
RESULTAT ANNUEL	284 660,49 €	279 720,82 €	20 386,22 €	236 566,36 €	
RESULTAT CUMULE ANTERIEUR	-541 613,07 €	-256 594,32 €	-256 952,58 €	-236 566,36 €	۰
RESULTAT CUMULE A REPORTER	-256 952,58 €	23 126,50 €	-236 566,36 €	€ 00,00	27
		Viromont word		Virement vers la	

Section d'investissement

DEPENSES	CA 2019	Budget 2020 primitif	CA 2020 définitif	Budget 2021 proposé	
16 - Emprunts et dettes assimilées	328 124,32 €	573 800,00 €	571 733,91 €	501 200,00 €	
20 - Immobilisations incorporelles	24 189,79 €	47 000,00 €	13 099,82 €	132 000,00 €	
204 - Subventions d'équipement versées				904 193,00 €	904 193,00 € Participation ATHANOR
21 - Immobilisations corporelles	2 917 302,51 €	1 540 500,00 €	1 139 248,53 €	1 834 222,03 €	
23 - Immobilisations en cours	2 185 032,20 €	5 733 254,47 €	3 325 404,70 €	2 197 272,67 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 761,74 €	4 561,74 €	4 561,74 €	€ 00'0	
041 - Opérations patrimoniales	€ 898,33 €		34 599,80 €		
TOTAL DEPENSES	5 475 308,89 €	7 899 116,21 €	5 088 648,50 €	5 568 887,70 €	
RECETTES	CA 2019	Budget 2020 primitif	CA 2020 définitif	Budget 2021 proposé	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	335 717,92 €	1 032 168,06 €	746 632,10 €	682 979,67 €	682 979,67 € 16,404 % des chap 20-21-23
13 - Subventions d'investissement		€ 20 000,000	251 843,59 €	300,000 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	≥ 0000000 €	4 919 857,29 €	3 00′0	5 884 180,14 €	5 884 180,14 € Nouvel emprunt (Dont report 2020)
23 - Immobilisations en cours	347,69 €				
021 - Virement de la section d'exploitation		€ 00'0			
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	873 099,35 €	1 090 350,34 €	1 090 350,34 €	1 116 211,82 €	
041 - Opérations patrimoniales	6 550,64 €		34 599,80 €		
TOTAL RECETTES	6 215 715,60 €	7 092 375,69 €	2 123 425,83 €	7 763 371,63 €	
RESULTAT ANNUEL	740 406,71 €	-806 740,52 €	-2 965 222,67 €	2 194 483,93 €	
RESULTAT CUMULE ANTERIEUR	30 332,04 €	783 614,02 €	770 738,75 €	-2 194 483,92 €	
VIREMENT DE LA SECTION DE FCT	ı	23 126,50 €	•	0,00 €	
RESULTAT CUMULE A REPORTER	770 738,75 €	3 00′0-	-2 194 483,92 €	0,00 €	
	7.7		•		

poort de l'empriint en 2021

Montants HT nets de subventions

	Détails des investissements		АР НТ	Budget 2021 proposé	Années 2022 et suivantes
~	Matériels de transports et autres	Dont RAR = 128 280 € TTC		359 400,00€	516 666,67 €
Investissements	Déchetteries	Dont RAR = 15 270 € TTC		795 641,67 €	166 666,67 €
courants	Communication DGD			€ 0000	108 333,33 €
	Communication DCC	Dont RAR = 6 232 € TTC		26 443,33 €	€ 00'0
	Requalification des autres déchetteries			102 500,00€	€ 00′0
Uperations	Incinérateur Athanor (Future AP/CP)			300 000'000 €	17 646 616,90 € Estimatio
	N°1 - Collecte en points d'apport volontaire	¥	8 659 896,33 €	336 666,67 €	1 672 416,58 €
	N°4 - Requalification de la déchetterie de Crolles		4 212 000,000 €	100 000,000 €	3 036 360,67 €
Autorisations de	N°12 - Construction d'un nouveau bâtiment		4 500 000,00 €	1 651 893,89 €	€ 00'0
	N°30 - Déchetterie du Touvet		1 567 500,00 €	17 033,36 €	€ 00′00
	N°40 - Centre de tri Athanor		2 280 180,00 €	604 193,00 €	1 675 987,00 €
	TOTAL		21 219 576,33 €	4 293 771,92 €	24 823 047,82 €

ZOOM sur les budgets "eau et assainissement"

Document de traval

Document 8

		Budgets	CA 2020		Budge	Budgets 2021 proposés	oosés	
	Section de fonctionnement	primitifs 2020	provisoires	Eau en gestion directe	Eau en gestion déléguée	Assainissement en gestion directe	SPANC	TOTAL
00	002 Résultat antérieur	1 823,49 €	1 823,49 €					9 00′0
0	011 Charges à caractère général	8 932 421,09 €	9 850 353,43 €	4 955 543,00 €	550 657,00 €	4 626 907,00 €	40 351,38 €	10 173 458,38 €
0	012 Charges de personnel	2 920 550,00 €	2 484 972,32 €	1 404 175,00 €	147 617,00 €	1 424 602,00 €	15 520,00 €	2 991 914,00 €
0	014 Atténuations de produits = agence de l'eau	1 468 000,000 €	1 751 519,00 €	1 725 350,00 €				1 725 350,00 €
	022 Dépenses imprévues			20 000,000 €				20 000'00 €
≤ N2E	023 Virement à la section d'investissement	16 346 207,63 €						9 00′0
	042 Opérations d'ordre entre section = amort d'actif	9 166 532,80 €	8 223 404,09 €	2 433 800,00 €	1 261 130,00 €	3 559 350,00 €		7 254 280,00 €
	65 Autres charges de gestion courantes	13 889,00 €	11 012,20 €	21 304,00 €		16 115,00 €		37 419,00 €
1	66 Charges financières	1 379 000,000 €	1 222 853,22 €	592 105,00 €	363 691,00 €	745 446,00 €		1 701 242,00 €
	67 Charges exceptionnelles	1 311 968,00 €	4 595 700,16 €	105 000,000 €	1 000,000 €	251 100,00 €	85 000,000 €	442 100,00 €
	68 Dotations aux provisions = créances irrécouvrables	310 000'000 €		€ 15 000,000	10 000,00 €	15 000,000 €		40 000'00 €
	TOTAL des dépenses	41 850 392,01 €	28 141 637,91 €	11 272 277,00 €	2 334 095,00 €	10 638 520,00 €	140 871,38 €	24 385 763,38 €
ō	002 Résultat antérieur	18 633 776,17 €	9 840 652,19 €					0,00 €
0	013 Attenuations de charges = remb charges de perso	12 360,00 €	39 270,67 €	8 755,00 €		15 000,000 €		23 755,00 €
0	042 Opérations d'ordre entre section = amort de sub	1 858 108,81 €	1812341,66€	450 000,000 €	133 350,00 €	940 530,00 €		1 523 880,00 €
	70 Ventes et refacturation entre budgets	18 832 492,03 €	22 088 772,87 €	10 113 500,000 €	887 100,000 €	8 724 520,00 €	40 000'00 €	19 565 120,00 €
TTE	74 Subventions d'exploitation	321 300,000 €	493 902,44 €			338 000,000 €	95 000,000 €	433 000,000 €
	Autres produits (dont redevance du fermier)	2 055 809,00 €	1 880 023,45 €	2 004,00 €	1 564 000,00 €	460 200,00 €		2 026 204,00 €
	77 Produits exceptionnels	124 346,00 €	4 232 612,67 €					9 00′0
	78 Reprises sur provisions	12 200,000 €				12 000,000 €		12 000,000 €
	TOTAL des recettes	41 850 392,01 €	40 387 575,95 €	10 574 259,00 €	2 384 450,00 €	10 490 250,00 €	135 000,000 €	23 583 959,00 €
	Résultat annuel	9 00′0	12 245 938,04 €	-698 018,00 €	€ 355,00	-148 270,00 €	-5 871,38 €	-801 804,38 €

Résultat antérieur reporté estimé	1 974 155,60 €	3 201 792,20 €	7 056 534,32 €	13 455,92 €	12 245 938,04 €
tésultat cumulé estimé = virement vers la section d'investissement	1 276 137,60 €	1 276 137,60 € 3 252 147,20 €	6 908 264,32 €	7 584,54 €	11 444 133,66 €

			Budgets	CA 2020		Budge	Budgets 2021 proposés	osés	
		Section d'investissement	primitits 2020	provisoires	Eau en gestion directe	Eau en gestion déléguée	Assainissement en gestion directe	SPANC	TOTAL
	100	Résultat antérieur reporté estimé		3 234 645,63 €		797 922,25 €			797 922,25 €
	040	040 Opérations d'ordre entre section = amort de sub	1 858 108,81 €	1 812 341,66 €	450 000,00 €	133 350,00 €	940 530,00 €		1 523 880,00 €
	041	1 Opérations patrimoniales		110 744,20 €					9 00′0
	2	Résultats à verser aux communes							9 00′0
S	23	Subventions d'investissement		1 919 611,39 €					9 00′0
NZE	16	5 Emprunts et dettes assimilées (capital à rembourser)	55	3 530 492,47 €	1 243 500,00 €	379 120,00 €	1 596 377,00 €		3 218 997,00 €
EPE	20	Immobilisations incorporelles							
D	21	Immobilisations corporelles	2	6 126 642,46 €	5 203 746,61 €	3 202 884,95 €	10 115 574,79 €	10 077,00 €	18 532 283,35 €
	23	1 Travaux en cours				0			
	26	Travaux en cours		4 910,80 €					9 00′0
	4581	4581 Opérations pour compte de tiers		1 183 921,76 €					00'00 €
		TOTAL des dépenses	1 858 108,81 €	17 923 310,37 €	6 897 246,61 €	4 513 277,20 €	12 652 481,79 €	10 077,00 €	24 073 082,60 €
	100	1 Résultat antérieur reporté estimé		156 154,84 €	2 691 733,01 €		1 433 317,47 €	2 492,46 €	4 127 542,94 €
	021	Virement de la section de fonctionnement	16 346 207,63 €	9 00′0	1 276 137,60 €	3 252 147,20 €	6 908 264,32 €	7 584,54 €	11 444 133,66 €
	040	Opérations d'ordre entre section = amort d'actif	9 166 532,80 €	8 223 404,09 €	2 433 800,00 €	1 261 130,00 €	3 559 350,00 €	9 00′0	7 254 280,00 €
	041	1 Opérations patrimoniales		110 744,20 €					9 00′0
S	01	Affectation du résultat de fonctionnement		8 869 442,14 €					0,00 €
3TT	13	Subventions d'investissement		1 316 865,69 €	495 576,00 €		751 550,00 €		1 247 126,00 €
ECE	16	5 Emprunts (à mobiliser)		278 213,26 €					9 00′0
Я	20	Immobilisations incorporelles		152 011,02 €					0,00 €
	21	Immobilisations corporelles		620 246,17 €					0,00 €
	23	1 Travaux en cours		341 927,89 €				2.5	0,00 €
	4581	4581 Opérations pour compte de tiers		1 183 921,76 €					0,00 €
		TOTAL des recettes	25 512 740,43 €	21 252 931,06 €	6 897 246,61 €	4 513 277,20 €	12 652 481,79 €	10 077,00 €	24 073 082,60 €
		Résultat annuel	23 654 631,62 €	3 329 620,69 €	9 00′0	9 00′0	€ 00,00	9 00′0	9 00′0

Point sur la dette (Situation au 31 décembre 2020)



Document de travail

1 - Dette propre

1.1 Ratios d'endettement (tous budgets confondus)

Ratio de désendettement (en années)	2015	2016	2017	2018	2019	
Le Grésivaudan	0,52	0,75	1,61	1,72	2,32	Source : comptes administrat
Moyenne de la strate (100 000 - 500 000)	66'0	1,02	1,63	1,28	NC	Source : Finance Active

En cours de la dette (en € par habitant)	2015	2016	2017	2018	2019	
Le Grésivaudan	74,96 €	61,33 €	226,43 €	687,82 €	969,59€	Source : comptes administra
Moyenne de la strate (100 000 - 500 000)	110€	80€	116 €	256 €	NC	Source : Finance Active

Annuité (en € par habitant)	2015	2016	2017	2018	2019	20.25.00
Le Grésivaudan	23,36 €	€ 17,67	17,60€	71,37 €	82,01 €	Source : comptes admin
Moyenne de la strate (100 000 - 500 000)	25€	18€	18 €	45 €	NC	Source : Finance Active

1.2 Répartition par budget

Capital restant dû (CRD)	5 876 092,28 €	7 983 473,38 €	349 341,55 €	11 783 055,47 €	38 768 564,34 €	64 760 527,02 €
	Budget principal	Budget annexe "Gestion des déchets"	Budget annexe "Zones communautaires"	Budget annexe "Montagnes en gestion déléguée"	Budgets annexes "Eau et assainissement"	TOTAL

A noter:

Les emprunts contractés pour le financement de la station du Collet d'Allevard sont portés intégralement par l'EPIC des stations communautaires du Grésivaudan, par ailleurs subventionné par la communauté de communes Le Grésivaudan

1/ Budget principal

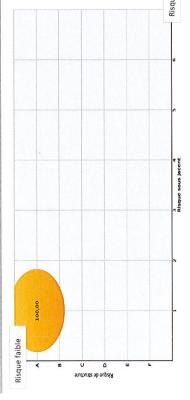
Année de la dernière échéance	Taux moyen échéan
	Taux moyen

	Dette sur	Dette sur les 4 prochaines années	nées	
	2021	2022	2023	2024
Capital	757 130 €	722 717 €	667 623 €	622 234 €
Intérêts	* 129 762 €	* 109 464 €	* 93 606 €	* 79 014 €
Taux moyen	1,97%	1,89%	1,84%	1,81%

	Dette par type de taux	de taux	
Туре	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	3 644 824.17 €	62,03%	2,74%
Variable couvert	843 856.46 €	14,36%	0,45%
Variable	411 551.54 €	%00'2	%00'0
Livret A	975 860.11 €	16,61%	1,54%
Ensemble des risques	5 876 092.28 €	100,00%	2,02%

CaliSSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS Capital Restant Dû % du CRD Disponible (Revolving) CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 3 061 202.21 € 52,10% □ 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		point bar biotoni		
S ET CONSIGNATIONS 3 061 202.21 € 52,10% 1015 683.71 € 17,29% 17,29% 1015 683.71 € 14,36% 1015 683.71 € 14,09% 1015 683.71 € des prêteurs 5 876 092.28 € 100,00% 747 384.00 €	Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
1 015 683.71 € 17,29% 843 856.46 € 14,36% 828 125.11 € 14,09% 127 224.79 € 2,17% 747 384.00 €	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 061 202.21 €	52,10%	
OLE 843 856.46 € 14,36%	CAISSE D'EPARGNE	1 015 683.71 €	17,29%	
828 125.11 € 14,09% 747 384,00 semble des prêteurs 5.876 092.28 € 100,00% 747 384.00 €	CREDIT AGRICOLE	843 856.46 €	14,36%	
127 224 79 € 2.17% 747 384.00 € semble des prêteurs 5 876 092.28 € 100,00% 747 384.00 €	SFIL CAFFIL	828 125.11 €	14,09%	Spirol
€cture : 18/03/2021 387.00 € 100,00% 747 384.00 €	Autres prêteurs	127 224.79 €	2,17%	ŏ
9:18/03/2021	Ensemble des prêteurs	5 876 092.28 €	100,00%	1011
021				

Dette selon la charte de bonne conduite



	emj
	e
	S
	an
S	d
5	ité
=	bil
7	13.
=	val
nias aniar	23
0	à
3	et
	×
פבום ו	ta
20	éterminé par rapport au taux et à sa variabilit
g	£
2	0
ā	ď
7	1.
=	Jai
e cilai te	é
- -	Ë
3	Ε
צ	ŝte
פמונ	
7	ne
7	sq
ווב כחוונ	1
3	ij
=	en.
5	jac
0	-SI
ž	Risque sous-jacent = risque c
E	6
p	dn
רוומור	Sis
La	1

Risque sous-jacent = risque déterminé par rapport au taux et à sa variabilité dans le temps
 Risque de structure = risque déterminé par rapport au produit et à la complexité de sa composition

Taille de la bulle = % du CRD

Point sur la dette

(Situation au 31 décembre 2020)



Document de travail

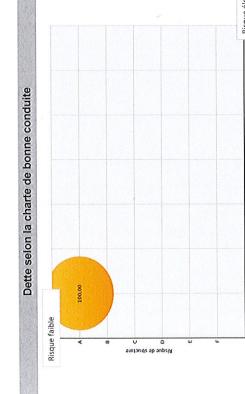
2/ Budget annexe "Montagnes en gestion déléguée"

	Synthèse	ıèse	
Capital restant dû	Taux moyen	Année de la dernière échéance	Nombre de lignes
11 783 055,47 €	2,07%	2039	12

		Dette sur les 4 prochaines annees	IGES	
	2021	2022	2023	2024
Capital	1 533 716 €	1 426 135 €	1 316 711 €	1 071 943 €
Intérêts	* 231 794 €	* 193 100 €	* 155 923 €	* 122 020 €
Taux moyen	2,01%	1,92%	1,79%	1,69%

ation des intérêts

	Dette par type de taux	de taux	
Туре	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	8 189 349.17 €	%09'69	2,46%
Variable	927 266.98 €	7,87%	0,34%
Livret A	2 666 439.32 €	22,63%	1,50%
Ensemble des risques	11 783 055.47 €	100,00%	2,07%



	Dette par prêteur		
Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CAISSE D'EPARGNE	4 604 283.89 €	39,08%	
SFIL CAFFIL	3 326 697.32 €	28,23%	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 666 439.32 €	22,63%	
CREDIT AGRICOLE	939 770.25 €	7,98%	466 230.67 €
Autres prêteurs	245 864.69 €	2,09%	
Ensemble des prêteurs	11 783 055.47 €	100,00%	466 230.67 €

La charte de bonne conduite dite charte GISSLER classe la dette selon 2 critères : - Risque sous-jacent = risque déterminé par rapport au taux et à sa variabilité dans le temps - Risque de structure = risque déterminé par rapport au produit et à la complexité de sa composition

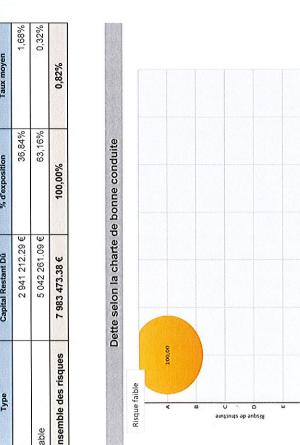
Taille de la bulle = % du CRD

3/ Budget annexe "Collecte, traitement et valorisation des déchets"

		の物性のなどのは、は、は、は、は、は、は、は、は、は、は、は、は、は、は、は、は、は、は、	
Capital restant dû	Taux moyen	Année de la dernière échéance	Nombre de lignes
7 983 473,38 €	0,82%	2039	5

	Dette sur I	Dette sur les 4 prochaines années	nées	
	2021	2022	2023	2024
Capital	501 124 €	450 760 €	453 448 €	456 206 €
Intérêts	* 64 035 €	* 59 189 €	* 55 767 €	* 52 407 €
Taux moyen	%08'0	%82'0	%62'0	%62'0
* Cetimotion dos intérâts				

	Dette par type de taux	de taux	
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	2 941 212.29 €	36,84%	1,68%
Variable	5 042 261.09 €	63,16%	0,32%
Ensemble des risques	7 983 473.38 €	100,00%	0,82%



	Dette par prêteur		
Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CAISSE D'EPARGNE	4 636 334,92 €	58,07%	
SFIL CAFFIL	2 941 212.29 €	36,84%	
CREDIT FONCIER DE FRANCE	405 926.17 €	2,08%	
Ensemble des prêteurs	7 983 473.38 €	100,00%	1
La charte de bonne conduite dite charte GISSLER classe la dette selon 2 critères :	SLER classe la dette selon 2 c	critères :	
- Risque sous-jacent = risque déterminé par rapport au taux et à sa variabilité dans le temps	rapport au taux et à sa varia	ibilité dans le temps	
Digano do ateniativa - mianto difeamainá nas mannast au machtife et à la commissió de concentration	r rangort an produit of à la ce	omplowité do ca com	notition

La charte de bonne conduite dite charte GISSLER classe la dette selon 2 critères : - Risque sous-jacent = risque déterminé par rapport au taux et à sa variabilité dans le temps - Risque de structure = risque déterminé par rapport au produit et à la complexité de sa composition

Taille de la bulle = % du CRD

Point sur la dette (Situation au 31 décembre 2020)

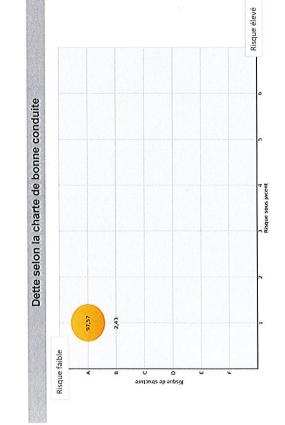


Document de travail

4/ Budgets annexes "Eau et assainissement"

	Dette sur	Dette sur les 4 prochaines années	nées	
	2021	2022	2023	2024
Capital	3 156 523 €	3 107 769 €	3 174 111 €	3 148 710 €
Intérêts	* 1 112 699 €	* 1 006 521 €	* 922 488 €	* 835 071 €
Taux moyen	2,88%	2,87%	2,85%	2,83%

	Dette par type de taux	de taux	
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	30 678 670.30 €	79,13%	3,43%
Variable couvert	333 389.90 €	%98'0	0,18%
Variable	5 915 878.97 €	15,26%	0,43%
Livret A	898 985.40 €	2,32%	1,37%
Barrière	941 639.77 €	2,43%	4,17%
Ensemble des risques	38 768 564.34 €	100,00%	2,92%



	Dette par prêteur		
Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CAISSE D'EPARGNE	16 771 770.02 €	43,26%	
SFIL CAFFIL	7 699 917.69 €	19,86%	
CREDIT AGRICOLE	4 432 786.30 €	11,43%	
CREDIT FONCIER DE FRANCE	2 724 577.59 €	7,03%	1 881 876.47 €
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	1 972 398.89 €	2,09%	
CREDIT MUTUEL	1 513 737.33 €	%06'8	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 390 860.58 €	3,59%	
Autres prêteurs	2 262 515.94 €	5,84%	
Ensemble des prêteurs	38 768 564.34 €	100,00%	1 881 876.47 €

La charte de bonne conduite dite charte GISSLER classe la dette selon 2 critères : - Risque sous-jacent = risque déterminé par rapport au taux et à sa variabilité dans le temps - Risque de structure = risque déterminé par rapport au produit et à la complexité de sa composition

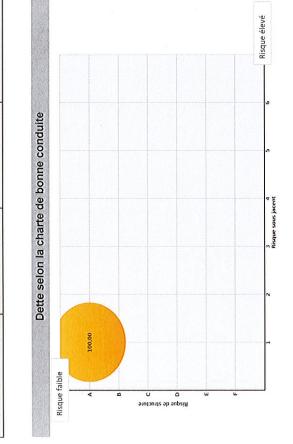
Taille de la bulle = % du CRD

5/ Budget annexe "Zones communautaires"

Capital restant dû	Taux moyen	Annee de la derniere échéance	Nombre de lignes
349 341 55 €	3.54%	2028	22

	Dette sur	Dette sur les 4 prochaines années	nées	
	2021	2022	2023	2024
Capital	118 182 €	76 115 €	69 425 €	45 524 €
Intérêts	* 10 241 €	*7 332 €	* 5 365 €	3 310 €
Taux moyen	3,48%	3,76%	4,48%	4,82%

	Dette par type de taux	e de taux	
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	254 171.27 €	72,76%	4,86%
Variable	95 170.28 €	27,24%	0,00%
Ensemble des risques	349 341.55 €	100,00%	3,54%



Prēteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)	(Br
SFIL CAFFIL	134 647.37 €	38,54%		
CAISSE D'EPARGNE	119 523.90 €	34,21%		ate c
CREDIT AGRICOLE	95 170.28 €	27,24%		le télé
Ensemble des prêteurs	349 341.55 €	100,00%		trans
				tion en préfecture 20210308-DEL-2021-0 mission : 18/03/2021 h préfecture : 18/03/20
La charte de bonne conduite dite charte GISSLER classe la dette selon 2 critères :	sR classe la dette selon	2 critères :		
- Risque sous-jacent = risque déterminé par rapport au taux et à sa variabilité dans le temps	pport au taux et à sa va	riabilité dans le temps		-DE
- Risque de structure = risque déterminé par rapport au produit et à la complexité de sa composition	ipport au produit et à la	a complexité de sa com	position	
Taille de la bulle = % du CRD				

Point sur la dette (Situation au 31 décembre 2020)

Document 9

Document de travail

2 - Dette garantie

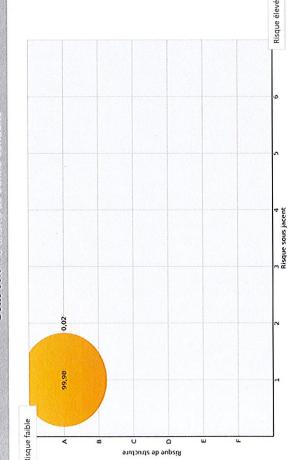
Capital restant dû	Taux moyen	Dernière année garantie	Nombre de lignes
57 476 508 25 €	1 22%	2078	382

		THE RESERVE THE PROPERTY OF THE PARTY OF THE	THE RESIDENCE AND ADDRESS OF THE PERSON OF T	
	2021	2022	2023	2024
Capital	1 989 626 €	* 2 142 306 €	* 3 358 758 €	* 2 975 331 €
Intérêts	* 669 653 €	* 686 571 €	* 644 453 €	* 590 807 €
Taux moyen	1,21%	1,21%	1,21%	1,20%

	Dette par type de taux	de taux	
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	15 660 684.24 €	27,25%	1,71%
Variable	3 260 595.79 €	%29'9	1,30%
Livret A	38 546 313.35 €	%90'29	1,01%
Inflation	8 914.88 €	0,02%	0,51%
Ensemble des risques	57 476 508.25 €	100,00%	1,22%

	Dette par prêteur		
Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	42 021 240.81 €	73,11%	
CAISSE D'EPARGNE	5 941 607.64 €	10,34%	
CREDIT AGRICOLE	3 217 108.17 €	2,60%	
CIC LYONNAISE DE BANQUE	2 485 274.41 €	4,32%	
Autres prêteurs	3 811 277.22 €	%69'9	
Ensemble des prêteurs	57 476 508.25 €	100,00%	

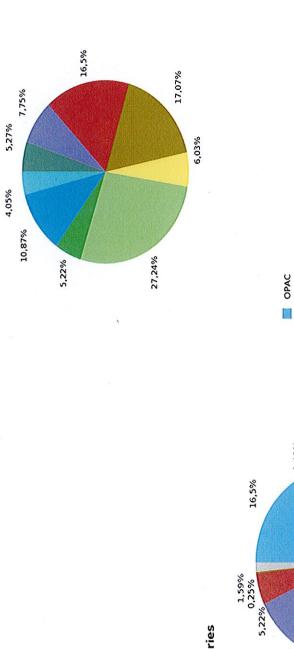
Dette selon la charte de bonne conduite



La charte de bonne conduite dite charte GISSLER classe la dette selon 2 critères : - Risque sous-jacent = risque déterminé par rapport au taux et à sa variabilité dans le temps - Risque de structure = risque déterminé par rapport au produit et à la complexité de sa composition

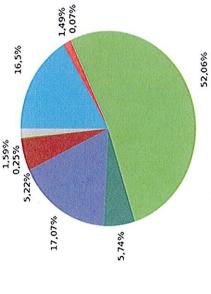
Taille de la bulle = % du CRD

Répartition par bénéficiaire



EPIC Domaines skiables
HABITATION DES ALPES PLURALIS
OPAC 38
REGIE REMONTEES MECANIQUES C...
SCIC HABITAT RHONE ALPES
SDH SOCIETE DAUPHINOISE POUR ...
SEM CHAMROUSSE AMENAGEMENT
SEMCODA
AUTES

Répartition par catégories





Accusé de réception en préfecture 038-200018166-20210308-DEL-2021-0037-DE Date de télétransmission : 18/03/2021 Date de réception préfecture : 18/03/2021



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

ANNEE 2021

Rapport présenté au conseil communautaire du 8 mars 2021

Table des matières

1 - Le debat d'orientations budgetaires : une obligation legale	3
A / Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) à l'appui du débat (DOB)	3
B / Le contexte général de l'année 2021	4
1 – L'environnement économique	4
2 – La loi de finances 2021	5
II - La situation financière de la collectivité	8
A / La modification de son périmètre	8
B / L'évolution de ses résultats consolidés	9
C / La variation de son épargne nette	9
III - Les orientations budgétaires 2021	10
IV – Une vision prospective	42
A / L'évolution financière prévisionnelle	42
B / Les lignes directrices de gestion	44
C / Les investissements pluriannuels	46
D/ La dette	47
1 – La dette propre	47
2 – La dette garantie	50

I - Le débat d'orientations budgétaires : une obligation légale

A / LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) A L'APPUI DU DEBAT (DOB)

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en terme financier le choix politique des élus. Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le débat d'orientations budgétaires constitue la première étape.

La tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L.2312-1, L.3312-1, L.4311-1 et L.5211-26 du code général des collectivités territoriales) et doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a instauré ce débat pour répondre à deux objectifs principaux : le premier est de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif ; le second est de donner lieu à une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » a voulu accentuer l'information des conseillers communautaires et des citoyens. Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Le rapport doit en outre comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel. Le ROB n'est pas un simple document de travail interne : il doit en effet être transmis au préfet et aux maires (lesquels doivent transmettre à la communauté de communes celui des communes).

L'article 13 de la loi n°2018-32 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, précise qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ainsi que l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Les membres du conseil communautaire ont ainsi la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur communauté.

Ce document est le fruit d'un travail mené notamment lors de la réunion plénière qui s'est déroulée le 19 décembre 2020 et des commissions finances qui se sont déroulées du 15 au 22 janvier 2021.

Il sera présenté au conseil communautaire lors de sa séance du 8 mars 2021.

Le vote du budget primitif est fixé au 29 mars 2021.

Accusé de réception en préfecture 038-200018166-20210308-DEL-2021-0037-DE Date de télétransmission : 18/03/2021 Date de réception préfecture : 18/03/2021

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2021

B / LE CONTEXTE GENERAL DE L'ANNEE 2021

1 – L'environnement économique¹

L'année 2020 se termine et restera une année d'une extrême singularité sur le plan de la conjoncture économique. 10 mois après le début du premier confinement, la situation sanitaire demeure le principal déterminant de l'activité.

Après une récession d'ampleur inédite au premier semestre 2020, l'activité a pris l'allure de montagnes russes au deuxième semestre. Les déconfinements progressifs durant l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au 3ème trimestre, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à fin 2019.

A partir de septembre, l'accélération des contaminations a repris : l'Europe et les Etats-Unis ont été confrontés à une 2^{ème} vague de contaminations. Depuis Noël, l'apparition de variants du virus particulièrement contagieux conduit à un retour progressif des restrictions de mobilité et d'activité.

Avec le lancement des campagnes de vaccination, la confiance s'est renforcée en zone Euro, alors que l'activité économique devrait être bien moins dynamique qu'attendu au 1er semestre 2021.

En France, le marché du travail a subi une destruction massive. Malgré les mesures exceptionnelles de soutien, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11% d'ici mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8% vers la fin d'année.

Sur le plan sanitaire comme sur le plan économique, les politiques publiques ont dû en 2020 parer au plus pressé. Ill s'est agi de prendre des mesures drastiques pour limiter les pertes humaines, tout en tentant économiquement, malgré la bourrasque, de maintenir à flot les ménages et les entreprises : mise en place du chômage partiel, facilités de crédit ... Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards (environ 20% du PIB).

Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement a présenté en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards, financé à hauteur de 40 milliards par l'Europe. Il vise via des programmes d'investissements à soutenir l'activité selon 3 axes (écologie, compétitivité et cohésion) et à minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

L'annonce du 2ème confinement s'est accompagnée d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 milliards.

Après 1.1% en 2019, l'inflation française (Indice des Prix à la Consommation) s'est élevée à 0.5% en moyenne en 2020.

Avec 2021, devrait arriver le temps des remèdes plus pérennes. L'espoir est en particulier que la vaccination permette de juguler l'épidémie et de lever les restrictions qui pèsent sur la vie économique et sociale.

Les économies européennes devraient, en parallèle, bénéficier au-delà des soutiens d'urgence, des différents plans de relance préparés ces derniers mois.

A court terme néanmoins, la situation sanitaire continuera de faire l'objet d'une vigilance accrue et il est possible que pendant quelques mois encore la reprise ondoie au gré des mesures de restrictions.

Caisse d'Epargne – Aperçu de l'environnement économique – Janvier 2021

¹ Sources : INSEE - Note de conjoncture - Décembre 2020

Accusé de réception en préfecture 038-200018166-20210308-DEL-2021-0037-DE Date de télétransmission : 18/03/2021

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2021

2 - La loi de finances 2021

La loi de finances pour 2021 acte la mise en œuvre d'un plan de relance, qui a pour objectif le retour de la croissance économique et l'atténuation des conséquences économiques et sociales de la crise.

Elle a été publiée au Journal Officiel du 30 décembre 2020.

Elle concrétise la baisse de 10 milliards des impôts de production à compter de 2021, soit 20 milliards cumulés en 2 ans, et ouvre, par ailleurs, 36.4 milliards en autorisations d'engagement sur la mission budgétaire « plan de relance », composée de trois programmes budgétaires correspondant aux grandes priorités du plan de relance : l'écologie (18.4 Md€), la cohésion (12 Md€) et la compétitivité (6 Md€).

Par ailleurs, 11 Md€ de crédits nouveaux sont prévus sur la mission «investissements d'avenir» au titre des années 2021 et 2022.

Face à la crise, le gouvernement a mis en œuvre des mesures de soutien massives pour protéger la population française. Sous l'effet de ces mesures et de l'impact de la crise sur les recettes publiques, le PIB 2020 a baissé de 8.3% avec une espérance de 5.5% en 2021. La dette publique augmente en 2020 pour atteindre environ 120% du PIB.

Les principales mesures pouvant impacter la communauté de communes sont les suivantes :

La baisse des impôts de production

- La division par deux des valeurs locatives des établissements industriels

La baisse attendue des produits de cotisation foncière des entreprises (CFE) et de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) en découlant sera compensée par une dotation déterminée annuellement à partir des pertes de bases constatées l'année N multipliées par le taux 2020 de CFE et de TFPB.

Cette disposition va fortement rigidifier les ressources de la communauté de communes bien que ce mécanisme de compensation soit plus dynamique que celui mis en place suite à la disparition de la taxe d'habitation.

- De nouvelles exonérations temporaires de contribution économique territoriale (CET)

Afin de faire participer les collectivités au rebond de l'activité économique nationale via une baisse de la fiscalité, la loi de finances étend les dispositifs actuellement prévus au code général des impôts en matière d'exonération de CET.

Ainsi, par délibération expresse, il est possible de prolonger de trois ans la durée au cours de laquelle les créations et extensions de foncier bâti d'entreprises ne sont pas intégrées dans le calcul de la CFE et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Ces exonérations seront à la charge des collectivités concernées. Aucune compensation de l'Etat n'est prévue.

A noter : le dégrèvement exceptionnel des 2/3 de CFE de certains secteurs touchés par la crise, instauré en 2020, dont l'Etat prenait la moitié du coût en charge n'est pas reconductible.

Accusé de réception en préfecture 038-200018166-20210308-DEL-2021-0037-DE Date de télétransmission : 18/03/2021 Date de réception préfecture : 18/03/2021

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2021

La suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales

Comme annoncé dans la loi de finances 2020, la suppression du produit de TH sur les résidences principales compensée, pour les EPCI, par une fraction de la TVA nationale, aura son plein effet, pour les collectivités, en 2021.

La communauté de communes verra ses ressources continuer à se rigidifier.

La reconduction de la clause de sauvegarde des recettes fiscales

Dans la continuité de la troisième loi de finances rectificative pour 2020, cette mesure, qui intègre en 2021 la CVAE, garantit aux communes et EPCI un niveau de ressources fiscales de référence fixé à la moyenne des recettes perçues sur les exercices 2017 à 2019.

La dotation globale de fonctionnement (DGF)

L'écrêtement de la dotation de compensation (une des 2 composantes de la DGF des EPCI) se poursuit et devrait impacter la communauté de communes à hauteur de -2% en 2021.

Les mesures d'ajustement de la taxe de séjour

La taxe de séjour est basée sur un tarif par nuitée et par catégorie d'hébergement, voté par les collectivités, qui optent ensuite pour une taxe de séjour calculée sur le nombre de nuitées facturées par personne ou pour un taxe de séjour forfaitaire déterminée en fonction du nombre de nuitée et de la capacité d'accueil de l'hébergement.

Les ajustements suivants sont intégrés dans la loi de finances pour 2021:

- o abattement possible pour la taxe de séjour forfaitaire porté de 10% à 80% (contre 10% à 50% aujourd'hui)
- o fixation des tarifs avant le 1er juillet (contre le 1er octobre aujourd'hui)
- o simplification et relèvement du plafond de la taxe de séjour des hébergements non classés : ce tarif ne peut dépasser le tarif le plus élevé voté par la collectivité (retrait de la comparaison au tarif plafond applicable aux hôtels 4 étoiles)

L'automatisation du FCTVA

Cette réforme, votée en loi de finances 2018, consiste à automatiser le versement du FCTVA en s'appuyant sur la comptabilité. Sa mise en œuvre, prévue pour 2019, a déjà été repoussée deux fois du fait de la complexité technique du projet.

Dès 2021, seront concernées les collectivités qui perçoivent le FCTVA en N pour N. La déclaration écrite sera néanmoins parallèlement maintenue.

L'assiette du fonds est reprécisée : il s'agit, de manière générale, de toutes les dépenses d'investissement et de certaines dépenses de fonctionnement (entretien des bâtiments publics, voirie, entretien des réseaux, prestations relevant de l'informatique en nuage).

Accusé de réception en préfecture 038-200018166-20210308-DEL-2021-0037-DE Date de télétransmission : 18/03/2021 Date de réception préfecture : 18/03/2021

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2021

Le décalage d'un an du compte financier unique (CFU)

La loi de finances pour 2019 introduisait le compte financier unique, fusion du compte administratif et du compte de gestion, permettant une simplification des processus administratifs et une meilleure sincérité des comptes en regroupant l'ensemble des informations comptables dans un seul document.

L'expérimentation du CFU initialement prévue à partir de l'exercice 2020, pour une durée de 3 ans, est reportée à partir de l'exercice 2021.

Les collectivités et leurs groupements ont jusqu'au 1^{er} juillet 2021 pour se porter volontaires. La seule condition pour pouvoir participer à cette expérimentation est d'adopter la nomenclature M57.

Les autres mesures

- coefficient de revalorisation des bases fiscales = + 0.2%
- suppression de la part régionale de CVAE compensée par une fraction de la TVA nationale
- abaissement du plafonnement de la CET de 3% à 2% de la valeur ajoutée
- réforme des taxes sur l'électricité
- possibilité de transférer à la DGFiP la gestion des taxes d'urbanisme
- allongement de 25 à 28 ans le dégrèvement de TFNB dont bénéficient les associations foncières pastorales
- modulation possible entre 30% et 100 % (contre 30% fixe aujourd'hui) de l'abattement de TFPB applicable aux logements relevant d'un bail réel et solidaire
- institution d'un abattement de 10% de la TFPB en faveur des immeubles mis à la disposition de La Poste par le groupe de sa filiale Poste Immo
- extension aux EPCI de la possibilité d'exonérer de TFPB les propriétés objet d'une obligation réelle environnementale (ORE)
- prolongement d'une année, en 2021, d'exonération d'impôts locaux pendant 2 ans les sociétés créées afin de reprendre une entreprise industrielle en difficulté

II - La situation financière de la collectivité

A / LA MODIFICATION DE SON PERIMETRE

En 2021, pour la deuxième année (après 2019), la communauté de communes ne connaîtra aucun changement de périmètre.

Pour mémoire, liste des intégrations faites depuis la création de la communauté de communes en 2009 :

- 2010 : prise de compétence effective « collecte et traitement des ordures ménagères », transfert des ZA Frédet (Villard-Bonnot), Malvaisin (Le Versoud), Pré Millet (Montbonnot), Pré Brun (Pontcharra), Les Granges (Les Adrets) et de la friche industrielle de Moulin Vieux (Pontcharra), des équipements sportifs proches des collèges et des lycées (Crolles, Le Touvet, Goncelin, Pontcharra, St Ismier, Villard-Bonnot), des aires de décollage (St Hilaire du Touvet) et d'atterrissage (Lumbin), de plusieurs haltes garderies (Le Versoud, Champ Près Froges, La Terrasse et Lumbin), d'un Relais Assistantes Maternelles (La Terrasse) et de la partie Grésivaudan de la base de loisirs du Bois Français ...
- 2011: poursuite du transfert des équipements sportifs proches des collèges et des lycées, transfert de la ZA du Pruney (Le Versoud), des ateliers-relais du Malvaisin (Le Versoud), du restaurant inter entreprises (Pontcharra), de Relais Assistantes Maternelles de La Pierre-Tencin-Champ Près Froges, Le Versoud, du SIZOV (Biviers, Bernin, Montbonnot, Saint Ismier, Saint Nazaire les Eymes), du centre de loisirs du Balcon de Belledonne, des lieux multi-accueil de Le Versoud et Biviers, des LAEP du territoire, de l'aire d'accueil des gens du voyage de St Ismier ...
- 2012 : transfert des haltes garderies et lieu multi accueil de St Pierre d'Allevard, Pinsot / La Ferrière, Les Adrets et du Relais d'Assistantes Maternelles de Revel-Belledonne ...
- 2013 : transfert de la halte-garderie Le Versoud 2 et du lieu multi-accueil Lancey-Villard-Bonnot, de la ZA à Saint Pierre d'Allevard et de la friche industrielle ex-setrim à Goncelin ...
- 2014: transfert de la halte-garderie de St Nazaire les Eymes, du gymnase à St Ismier ...
- 2015 : transfert des médiathèques tête de réseau (Crolles et Pontcharra), du lieu multi accueil d'Allevard, du centre de loisirs sans hébergement des Adrets, intégration aux compétences de la GEMAPI, des abattoirs d'intérêt communautaire et des réseaux et services locaux de communications électroniques ...
- 2016 : transfert des musées d'Allevard, de Pinsot et de La Combe de Lancey, de 2 lieux multi accueil situés à Crolles, des RAM de Crolles et d'Allevard, du centre de loisirs de La Terrasse
- 2017: transfert de la halte-garderie de Chapareillan, du centre de loisirs et actions jeunesse de Revel, des stations de montagne du Collet d'Allevard et des 7 Laux, de l'Espace ludique du Col de Marcieu, de l'aire d'accueil des gens du voyage de Villard-Bonnot, des actions de développement économique (dont la gestion et l'entretien des zones d'activité), des actions touristiques (dont la création d'offices du tourisme).
- 2018 : transfert de la gestion de l'eau et de l'assainissement, exercice de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) pleine et entière
- 2020 : transfert de la compétence mobilité au Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) mais conservation de la compétence voirie (projets routiers structurants)

B / L'EVOLUTION DE SES RESULTATS CONSOLIDES

En 2020, la communauté de communes avait prévu de contracter 14.6 M€ d'emprunts pour financer les investissements du budget principal (8.3 M€), du budget annexe du domaine skiable des 7 Laux (1.1 M€), du budget annexe de l'Espace ludique du Col de Marcieu (300 K€) et du budget annexe relatif à la collecte, au traitement et à la valorisation des déchets (4.9 M€).

Ces emprunts n'ont pas eu besoin d'être mobilisés, et leur souscription est reportée en 2021, en fonction des besoins prévisionnels estimés.

	Résultats cumulés (Tous budgets confondus)				
Années	Fonctionnement	Investissement	Total		
2009	41 188 297,08 €	-30 377 599,28 €	10 810 697,80 €		
2010	30 479 726,69 €	-9 169 289,17 €	21 310 437,52 €		
2011	35 457 474,59 €	-25 493 890,92 €	9 963 583,67 €		
2012	26 418 577,57 €	-7 107 823,10 €	19 310 754,47 €		
2013	10 108 005,88 €	11 093 439,19 €	21 201 445,07 €		
2014	17 675 983,38 €	8 310 299,96 €	25 986 283,34 €		
2015	12 410 192.63 €	13 058 741.94 €	25 468 934.57 €		
2016	8 735 940,05 €	6 819 054,51 €	15 554 994,56 €		
2017	11 781 500.12 €	-927 962.48 €	10 853 537.64 €		
2018	47 204 781.37 €	-10 411 515.72 €	36 793 265.65 €		
2019	62 079 257.97 €	- 26 927 495.51 €	35 151 762.46 €		
2020 provisoire	56 000 000.00 €	- 28 000 000.00 €	28 000 000.00 €		

C / LA VARIATION DE SON EPARGNE NETTE

L'épargne nette dégagée par la communauté de communes doit lui permettre de faire face aux incertitudes à venir en matière d'équilibre budgétaire, et de préserver sa capacité à investir d'ici la fin du mandat.

Budget principal + budgets annexes sans financement dédié	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 provisoire
En K€	Hors BA GEMAPI, zones, déchets et transports	Hors BA GEMAPI, zones, déchets, transports, eau et assainissement	Hors BA zones, déchets, transports, eau et assainissement	Hors BA zones, déchets, eau et assainissement
Ressources annuelles	93 442	104 005	104 207	106 276
Charges de fonctionnement	82 931	79 709	83 420	82 990
Epargne brute (1)	10 511	24 296	20 787	23 286
Charges financières (2)	191	495	482	438
Epargne de gestion (3)=(1)+(2)	10 702	24 791	21 269	23 724
Remboursement du capital (4)	1 332	2 360	2 540	2 282
Epargne nette (5)=(1)-(4)	9 179	21 936	18 247	21 004

III - Les orientations budgétaires 2021

Le rapport d'orientations budgétaires 2021 intervient dans un contexte d'incertitude, sur le plan économique et financier au niveau international, qui influe directement sur l'économie nationale. En outre, la situation sanitaire amplifie encore ce contexte et impose donc la plus grande prudence sur les prévisions établies à ce jour. Nous ne pourrons en connaître les réelles conséquences que dans les mois à venir au fil de l'évolution de l'épidémie.

C'est dans ce contexte incertain que s'est opérée la construction budgétaire 2021. La responsabilité qui est la nôtre a donc conduit à ce que la prudence soit la ligne directrice pour la prévision des crédits. Le budget 2021 sera donc un budget de transition.

Cette transition aura aussi pour but de consolider certains transferts ou compétences ou problématiques particulières (Eau & Assainissement, Montagnes / Stations, ...) et de « digérer » un cycle de transferts de compétences massif. Ce budget sera donc proche du précédent en fonctionnement sauf action nouvelle validée.

Ces particularismes sont encore plus marqués car ce sera le premier budget du mandat pour l'équipe élue en 2020

Il permettra à cette nouvelle mandature de conserver des marges de manœuvre pour, initier les projets à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux du territoire, répondre aux nouveaux besoins de la population et des entreprises.

Ce budget reflétera les grandes orientations politiques définies par le Président de la communauté de communes, l'objectif final étant d'organiser la transition du territoire vers un modèle de développement plus équilibré, plus durable et plus résilient.

Il s'agit, premièrement, de conforter des politiques déjà existantes : la politique sociale, de solidarité et d'accès à l'emploi, la politique économique de soutien à l'immobilier et à l'innovation, le développement durable et la transition énergétique, la politique de tri et de recyclage des déchets, les politiques en faveur du spectacle vivant et de la lecture publique.

En parallèle, pour répondre aux enjeux du territoire, des politiques spécifiques seront repensées ou mises en place : santé, mobilité, habitat, politique foncière, économie présentielle, agriculture et forêt.

En terme de stratégie financière, malgré la réduction de l'autonomie fiscale des collectivités locales due à la refonte de la fiscalité locale (suppression de la taxe d'habitation, suppression de modulation du tarif relatif à la taxe sur l'électricité...), malgré la stabilité des dotations de l'Etat, la priorité de la communauté de communes sera pour 2021 :

- de ne pas augmenter les taux d'imposition (taxes foncières essentiellement);
- d'encadrer la hausse de personnel à hauteur de 2 % (à périmètre constant);
- de réduire les charges à caractère général d'environ 2 % (à périmètre constant).

Le contexte financier incertain dans lequel s'inscrit ce nouvel exercice nécessite de parfaitement dimensionner nos prévisions budgétaires, afin d'appréhender précisément nos capacités de financement ce qui pourra, dans certains cas, induire un arbitrage en cours d'exercice.

Accusé de réception en préfecture 038-200018166-20210308-DEL-2021-0037-DE Date de télétransmission : 18/03/2021 Date de réception préfecture : 18/03/2021

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2021

Les grandes tendances structurant le budget de notre collectivité pour l'exercice 2021 :

- la maîtrise de la fiscalité (pas d'augmentation de taux);
- la poursuite de la maîtrise globale des dépenses de fonctionnement ;
- une garantie des grands équilibres financiers du budget;
- l'amélioration de l'autofinancement de la collectivité, gage de sa capacité d'investissement au service de la modernisation du territoire et des compétences à assumer;
- engager une politique d'investissements à hauteur des ambitions du territoire (développement économique, équipements publics, habitat...);
- un recours à l'emprunt à la mesure des investissements bénéficiant du contexte bancaire actuellement favorable ;
- engager une réflexion quant à une mutualisation au sein de bassins de services.

A court terme, l'objectif de la communauté de communes sera de participer au plan de relance de l'économie tout en absorbant l'impact financier de la crise sanitaire et en mesurant ses conséquences à moyen et long terme.

Nous ressentons la nécessité d'avoir une vision pluriannuelle notamment sur le PPI (plan puriannuel d'investissement) pour viser un équilibre général entre attentes des usagers (cf. projet de territoire) et compétences de la communauté de communes.

Nous devons tracer une vision commune et pluriannuelle sur nos capacités notamment d'investissement en considérant davantage l'investissement de l'intercommunalité dans et pour l'ensemble du bloc communal.

Le confinement dû à la Covid-19 altère profondément les dynamiques habituelles des visions comptables et budgétaires. Nous devrons prendre les mesures nécessaires pour faire face à l'évolution de la situation. Il faut prendre en compte les impacts éventuels liés à l'évolution de la situation sanitaire dans la mesure où il n'est pas possible de les prévoir avec exactitude.

Il faudra donc se laisser quelques marges de manœuvre par rapport aux incertitudes notamment la dette de l'Etat et l'échéance 2022.

La communauté de communes soutient, aux côtés des communes, du Département et de la Caisse d'Allocations Familiales, de nombreuses associations locales œuvrant dans le champ du social, de l'insertion et de l'emploi.

La démarche des Maisons France Service s'inscrit dans cette thématique. **Cette labélisation permet de** proposer a minima les démarches relevant des organismes suivants :

- Caisse d'allocations familiales,
- ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Finances Publiques,
- Caisse nationale d'Assurance maladie,
- Caisse nationale d'Assurance vieillesse,
- Mutualité sociale agricole,
- Pôle emploi,
- La Poste.

Ce socle de services pourra être enrichi par les collectivités locales et d'autres partenaires, en fonction des besoins locaux exprimés par les citoyens.

L'objectif est qu'une MFS soit présente par canton. Pour l'heure, la création d'un établissement de ce type est actée pour la commune de Pontcharra. Des travaux sont en cours avec le groupe La Poste pour l'évolution de la MSAP du plateau des petites roches en MFS d'ici la fin de l'année 2021.

La communauté de communes accompagne également les jeunes générations par des actions de prévention ciblées et une politique jeunesse dynamique (comme la préparation au BAFA ou le fait d'être l'un des principaux financeurs de la Mission Locale Grésivaudan-Alpes-Métropole), ainsi que les demandeurs d'emploi, au moyen de services (avec le Plan Local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi - PLIE) et d'actions spécifiques (heures d'insertion intercommunales pour l'insertion par l'activité économique, plateforme de services pour les demandeurs d'emploi de longue durée, aides à la mobilité).

Le Grésivaudan pilote par ailleurs le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD). Le déploiement d'un dispositif de vidéo protection sera réalisé en 2021. Sur le territoire du Grésivaudan, l'objectif principal de ce dispositif est de sécuriser l'espace public, par un contrôle des flux des axes majeurs de circulation, permettant des investigations a posteriori. Le deuxième objectif est aussi d'avoir un dispositif global et cohérent sur tout le territoire.

Chiffres clés:

• Locaux formation emploi :

Ce projet permettrait d'accueillir, dans un premier temps, les locaux de la mission locale, ainsi que des locaux formation-insertion. Le Montant du projet est estimé à environ 2,8 M€ HT (dont 110 000 € en 2021).



L'agriculture est une activité économique incontournable pour le territoire. La collectivité s'est fixé en 2019 des objectifs exigeants afin de préserver cette économie et répondre aux besoins alimentaires de la population. Le projet de territoire a d'ailleurs identifié l'agriculture comme l'une des politiques prioritaires de la communauté de communes à renforcer.

Le conseil communautaire a adopté les orientations ambitieuses à l'horizon 2030 et un plan d'actions triennal (2020-2022) dessinant les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs.

Les orientations et ambitions définis à l'horizon 2030

Pour le volet agriculture alimentation :

- Changer d'échelle pour mettre des produits locaux dans l'assiette des habitants avec pour ambition 2030 : Cantines publiques : 80% d'approvisionnement durable et 50% d'approvisionnement bio
- Réussir la transition vers un modèle plus résilient avec pour ambition 2030 : agriculture bio et haute valeur environnementale (HVE) sur 100% des surfaces agricoles des périmètres rapprochés et éloignés des captages d'eau potable, sur 50% des surfaces globales
- Conserver notre capacité de production agricole pour répondre aux besoins alimentaires des habitants avec pour ambition 2030 : Conserver les 11000 ha de SAU ou équivalent en valeur ajoutée
- Créer des espaces d'échanges, de dialogue agriculteurs élus population avec pour ambition : Pas de conflit, tensions gérées

Avec la crise sanitaire, le volet alimentation intégré à la politique de l'intercommunalité est devenu un enjeu encore plus essentiel.

Pour répondre au mieux à ces enjeux, qui dépassent le Grésivaudan, l'essentiel de cette politique est mis en œuvre dans un cadre inter-territorial avec le Projet alimentaire inter-territorial (PAiT) récemment labellisé par l'Etat.

Le Plan de relance prévoit d'accompagner cette politique avec des aides à l'investissement pour l'alimentation, l'agroécologie. Les dépenses de fonctionnement (ingénierie interne et prestations) accompagnent à l'émergence de ces projets d'investissement.



Chiffres clés:

Fonctionnement:

Déclinaison du budget agriculture alimentation	Montants TTC
Alimentation (restauration collective, transition alimentaire, abattoir, Pôle agroalimentaire)	89 000 €
Agroécologie (captages d'eau, pollinisateurs et biodiversité, climat)	52 255 €
Foncier agricole (préservation et mise en valeur du foncier agricole, maintien des espaces ouverts, alpages)	58 000 €
Dialogue (soutien aux manifestations, communication)	16 173 €
Total	215 428 €

Investissement (dépenses n'engendrant pas de coûts de fonctionnement)

Déclinaison du budget agriculture alimentation	Montants TTC
Subventions (pas de TVA)	70 950 €
Travaux d'amélioration pastorale	20 000 €
Acquisition de parcelles agricoles	60 000 €
Total	150 950 €



C'est à Froges que se trouve l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) géré par Le Grésivaudan. Le bâtiment a ouvert ses portes en 1993 pour offrir un hébergement de qualité aux séniors dont les pathologies ne sont pas compatibles avec un maintien à domicile.

Belle Vallée est un établissement médicalisé de 80 places dont 22 destinées aux personnes souffrant de troubles de type Alzheimer. Pour ces résidents en mal de repères, un encadrement et un accompagnement spécifiques sont proposés autour d'activités sociales et thérapeutiques au quotidien et avec un taux d'encadrement plus important que celui défini par les seuils réglementaires.

La lutte contre l'isolement est une arme très puissante de prévention de la perte d'autonomie et l'accueil de jour, qui ouvrira début mai 2021, s'inscrit dans le projet d'accompagnement du maintien à domicile des personnes âgées.

Il permet de rompre l'isolement en créant du lien social et en rythmant la semaine. L'accueilli gagne aussi en autonomie et en estime de soi. C'est également une véritable bouffée d'oxygène pour les aidants qui peuvent ainsi s'accorder un peu de temps pour eux, tout en sachant que la personne dont ils s'occupent est entre de bonnes mains.

Garantir l'autonomie, c'est également adapter l'ensemble de notre cadre de vie (transports, espaces urbains, habitats, équipements, etc). Une mission a débuté début 2021 sur le bien vieillir dans le Grésivaudan.

Si la santé ne figure pas dans les compétences de base de l'intercommunalité, elle semble être le bon échelon pour travailler en proximité avec les professionnels du monde médical, paramédical et les associations.

Une mission de diagnostic et d'écriture d'un « Contrat territorial de santé » sera menée en 2021 afin que le choix d'une décision éclairée puisse être porté devant notre assemblée, car le problème de la santé ne concerne pas que le vieillissement, il y a aussi beaucoup de jeunes en carence de soins et en détresse sanitaire.



Dans le cadre du projet de territoire, Le Grésivaudan s'est doté d'un schéma de développement commercial approuvé le 16 décembre 2019. Le constat est que le commerce est une composante clé de l'économie présentielle, qui représente plus de 900 établissements pour environ 3 000 emplois (non délocalisables). Toutefois, le ratio du nombre d'établissements par rapport à la population est beaucoup moins important que ceux des agglomérations de Grenoble et Chambéry, qui captent une grande partie des richesses de notre territoire (70% pour le non alimentaire).

L'objectif pour les prochaines années est de favoriser l'implantation de commerces afin de limiter l'évasion vers les autres EPCI.

Au-delà, l'implantation de nouveaux commerces permettra de maintenir la vitalité de nos communes et de leurs capacités à conserver l'ensemble des services à la population.

Pour rappel, le schéma de développement commercial fixe 5 objectifs :

- Conforter une organisation commerciale lisible et équilibrée,
- Maintenir et élargir l'offre commerciale de proximité (dernier commerce, création de tiers lieux).
- Renforcer l'attractivité et le rayonnement des pôles majeurs (Pontcharra, Crolles). Du potentiel est présent pour les secteurs de la presse, librairie, pharmacie, coiffure, beauté, meuble déco électroménager et textile.
- Accompagner l'arrivée de nouvelles pratiques de consommation, notamment les nouvelles pratiques liées au e.commerce (accélérées par la crise du COVID).
- Améliorer les aménagements urbains en faveur du commerce, notamment les transports et le stationnement.

La vice-présidence commerce, artisanat et service est une nouvelle vice-présidence pour ce mandat. Le travail devra se faire en grande collaboration, d'abord avec les communes, mais aussi avec les vice-présidences en charge de l'aménagement et du logement, de la montagne et du tourisme.



Chiffres clés:

Le budget a été construit, lors d'une séance de travail du groupe commerce fin 2020 et en suivant le plan d'actions du schéma commercial, à savoir :

- Travailler en transversalité (interne CDAC/SCOT) sur la thématique commerce (ORT avec les communes de Pontcharra, Crolles, Villard Bonnot).
- Analyser le territoire en faisant des inventaires avec des outils de suivi et d'évaluation Avoir une vision claire du territoire et poursuivre le suivi des locaux vacants.
- Animer la thématique avec la promotion du commerce et des artisans.
- Selon les besoins recensés au niveau des bassins de services, aider, grâce à des fonds de concours en transversalité de la communauté de communes, au financement des projets en lien avec le commerce sur le territoire (aide à l'aménagement en faveur du commerce, à la valorisation des commerces vacants, à la préemption commerciale...)

De manière exceptionnelle en lien avec la crise du Covid 19, des aides directes aux commerçants pourront être envisagées. Les actions de fonctionnement (environ 140 000 €) prévues concernent directement les commerçants et les artisans à travers des formations, des diagnostics et des conseils de nos partenaires, notamment les consulaires CCI, CMA. En lien avec les projets d'investissement, pour favoriser l'implantation pérenne de commerces, il est prévu des cofinancements d'étude.



Outil privilégié du vivre ensemble, l'action culturelle du Grésivaudan s'articule autour de la lecture publique, du spectacle, du cinéma, des arts plastiques et du patrimoine.

La collectivité gère 3 musées situés à Allevard, La Combe de Lancey et Pinsot [Le Haut-Bréda], 2 médiathèques situées à Crolles et à Pontcharra, un équipement polyvalent (l'espace Aragon situé à Villard-Bonnot, lieu dédié à la fois au cinéma, au spectacle vivant et aux arts plastiques), ainsi qu'une salle de spectacles d'avril à septembre (l'Espace Bergès situé à Villard-Bonnot).

Le Grésivaudan soutient également les initiatives et les acteurs culturels locaux, participant ainsi à l'animation du territoire et à la création de lien social.

En 2021, le budget annexe de l'espace Aragon a été intégré dans le budget principal (cf. délibération 2020-0344).

Le budget total de fonctionnement de la culture est de 1 330 359 € hors budget des directions supports.

Chiffres clés:

Fonctionnement (TTC):

• Développement culturel : 341 600 € dont 250 000€ de subventions.

• Lecture publique : 407 233 € MTR Pontcharra / MTR Crolles

Navette (centre de tri) : Arrivée d'un 2ème agent

<u>Lecanim</u> (animations lecture publique): 145 333 € (+ 76 073 €): du fait de la tenue de Giboulivres en 2021

et de l'augmentation significative des partenaires sur cette manifestation littérature jeunesse

Musées : 109 000 €
 <u>Musée Pinsot :</u> 26 775 €

 <u>Musée La Combe :</u> 8 860 €
 <u>Musée Allevard :</u> 73 365 €

• Espace Aragon : 472 526 €
Un audit sur l'organisation du travail à l'espace Aragon est prévu en 2021 ainsi qu'une réflexion sur le rayonnement de l'équipement sur l'ensemble du territoire



Depuis le 1er janvier 2018, Le Grésivaudan est en charge de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées. L'objectif est d'agir pour préserver cette ressource fondamentale et garantir un service homogène à tous les usagers.

La reprise de cette compétence structurante pour le territoire s'est réalisée rapidement et en 2021, elle n'est toujours pas stabilisée.

Les travaux d'investissements envisagés tant sur l'eau que l'assainissement posent un problème d'équilibre budgétaire que la seule tarification ne peut financer.

En parallèle, la nouvelle tarification, présentée comme incitative pour un usage raisonné de cette ressource, a entraîné une augmentation importante des factures pour les usagers, ce qui a notamment pénalisé les familles.

De plus, les disparités en termes de tarification, qui existaient entre les différentes communes, ont nécessité une convergence des prix et ont encore amplifié ce phénomène.

En outre, de nombreux problèmes de domanialités persistent aujourd'hui et viennent complexifier les investissements à réaliser.

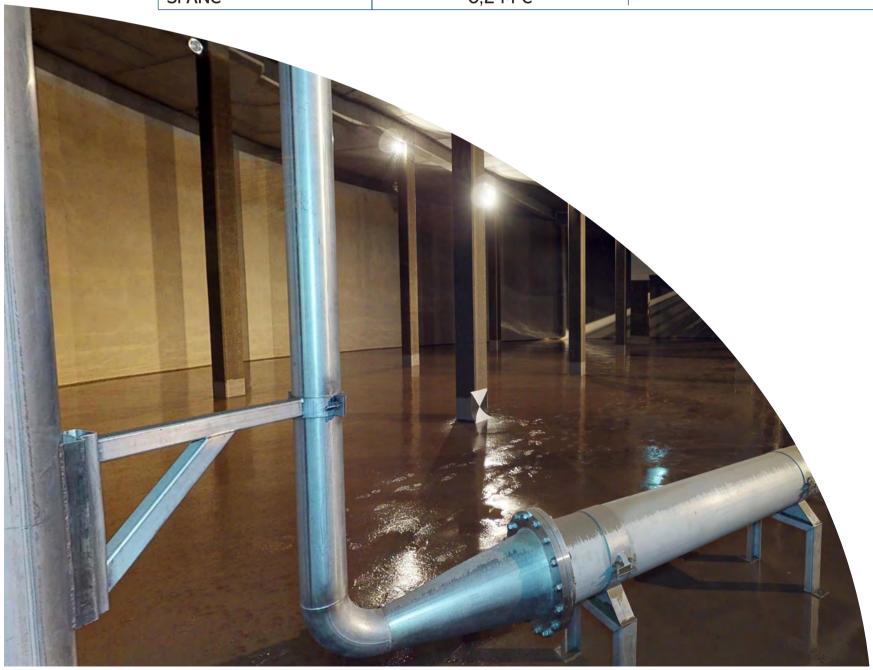
Consciente de ces difficultés, la communauté de communes travaille à la mise en place d'une tarification sociale et à une éventuelle refonte du système de tarification par tranche afin de ne pas pénaliser les familles.

La mise en place de la mensualisation permettra également de soulager les usagers.

L'amélioration constante du service eau et assainissement reste une priorité de la communauté de communes. Le mandat actuel proposera très prochainement un plan d'action global permettant de stabiliser la compétence lors des prochaines années.

Les investissements 2021 seront consacrés à la poursuite des opérations programmées par les communes avant le transfert de la compétence ainsi que la mise en conformité de certaines installations soumises à des mises en demeure de l'Etat.

Chiffres clés: (HT)	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement
Eau en gestion directe	8,8 M €	6,4 M €
Eau en gestion déléguée	1,1 M €	3,5 M €
Assainissement	7,1 M €	11,7 M €
SPANC	0,2 M €	-



Le projet de territoire indique la volonté de maintenir les efforts sur l'économie productive, industrielle.

L'économie participe à la création de richesses et d'emplois pour le territoire. En 2019, la fiscalité issue de la CET + IFER + Tascom a abondé la section de fonctionnement du budget principal du Grésivaudan à hauteur de 26 M€, sans compter la part intercommunale de la taxe foncière. En outre, le versement mobilité finance intégralement la part transport de la communauté de communes dans le SMMAG.

De plus, le contexte de crise sanitaire questionne cette politique pour qu'elle permette aux entreprises du territoire de résister à la crise, puisqu'elle participe à la relance de notre économie.

Malgré la crise sanitaire, le développement industriel se poursuit plutôt bien avec de nombreux chantiers menés en ZAE par les dirigeants d'entreprises pour assurer leur croissance.

En dehors des chantiers sur les tènements existants (par exemple ST et Soitec entre autres), une vingtaine de chantiers d'entrepreneurs auront lieu en 2021 suite aux cessions de foncier.

Cette politique s'articule autour de 2 grands axes :

- 1 Participer à la sauvegarde de nos emplois et éviter les friches à travers notamment des actions :
 - <u>En matière d'immobilier d'entreprises</u>
 Le Grésivaudan a participé aux « sauvetages » des sociétés EUROMAG (qui a racheté ses locaux en 2020) et BOIS DU DAUPHINE (qui projette un rachat en cours d'année).

Au regard du contexte économique, des situations similaires à EUROMAG et BDD sont à craindre.

Dès cette année, il est aussi prévu d'être proactif (locaux Laboratoires BOIRON) afin de diversifier notre offre économique

- <u>Sur nos infrastructures</u> Renforcement des réseaux pour répondre aux besoins en eau de ST et SOITEC.
- 2 Créer les emplois de demain : par le soutien au programme NANO 2022, aux projets PSCP-Régions et à des nouveaux dispositifs tel que COOP VENTURE.

Côté Ressources humaines, la création d'un temps plein est envisagée :

Une partie du temps sera consacrée à des missions liées à l'économie et au développement industriel (actuellement, la direction n'est pas en capacité de répondre à toutes les sollicitations des entreprises), avec un focus particulier sur l'animation qui fait suite à une demande forte des entreprises et à la participation au pacte économique local.



Chiffres clés:

1. Budget principal

1.1. Fonctionnement:

Dépenses	Montants TTC
Chapitres 11 et 65	281 322 €

Les recettes proviennent des loyers et charges perçus à hauteur de 202 254 € (foncier et bâtiments en location : Bdd/Trv/Fonderie Giroud/St...) et de la vente des bâtiments Olivetti et Bois du Dauphiné (787 120 €).

1.2. Investissement:

6 073 589 € dont : **Nano :** 2 902 589 €

Infrastructure en eau des industriels : 720 000 €

PSCP Région : 600 000 € **COOP VENTURE** : 200 000 €

2. Budget annexe ZAE

OB 2021	Montants TTC
Dépenses	8 376 829 €
Recettes	5 634 705 €

Un déficit de 2 742 124 € est prévu en 2021, les ventes de foncier et subventions ne couvrant pas les études/travaux et acquisitions foncières (encore 1,5M€, transferts ZAE Crolles).

Il est également prévu d'utiliser le DPU (1M€ en 2021) pour acquérir du foncier ou des locaux sur nos zones d'activités afin conserver leurs vocations (éviter le logement), les densifier et préserver les terrains naturels et agricoles.

Les acquisitions foncières qui impactent fortement 2021 (ex : Grignon 500 000 €) doivent nous permettre de constituer nos stocks de réserves foncières pour les années à venir = Le Grésivaudan ne sait plus répondre aux demandes de foncier des entreprises sur des grandes surfaces dans le nord du territoire.

3. Pépinières et ateliers-relais

3.1. Fonctionnement

Une baisse de 2% est appliquée sur les dépenses de fonctionnement (malgré un maintien à hauteur de 25 000 € de la subvention animation Tarmac par Inovallée). Mais au regard du contexte sanitaire, ce budget de fonctionnement sera peut-être difficilement tenable (Renforcement impératif du ménage suite aux contraintes sanitaires). Malgré tout, il s'agit d'équipements qui sont bénéficiaires. (68 000 € de bénéfices de + en 2021 soit un solde positif total de + de 800 000 €).

	BP 2020	CA 2020	OB 2021
Dépenses	181 562,19 €	181 688,19 €	176 410,00 €
Recettes	273 000,00 €	273 000,00 €	245 000,00 €
Résultats	91 437,81 €	91 311,81 €	68 590,00 €

3.2. Investissement

Il est indispensable de réhabiliter ces équipements et de valoriser notre immobilier auprès des entreprises : 274 380 € prévus aux OB 2021.

Les investissements prévus en 2021 sont plus importants que les années précédentes mais le résultat reste excédentaire au global de + de 800 000 €.

A ce jour 37 entreprises sont accueillies dans nos dispositifs avec aucune dette. Les pépinières participent à la croissance économique du territoire et nombreuses sont les entreprises qui ont quitté nos pépinières pour s'installer dans nos zones d'activités (EX KAENA/Visioglobe/Greenwave......).

Une priorité : offrir les meilleures conditions d'accueil des enfants de 0 à 11 ans

Dans le cadre de sa politique enfance et jeunesse, la communauté de communes Le Grésivaudan met en place, en étroite collaboration avec les communes, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et le département de l'Isère (service PMI), des actions et des services qui répondent aux besoins des familles et des professionnels de son territoire.

Le partenariat avec la CAF de l'Isère et les actions et projets inscrits dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), permettent de mettre en place une gestion optimisée et harmonisée des services et des équipements enfance et jeunesse intercommunaux et d'améliorer régulièrement les conditions d'accueil des jeunes enfants.

Une compétence partagée

Depuis sa création en 2009, la communauté de communes n'exerce pas la compétence enfance et jeunesse de manière pleine et entière sur le territoire, celle-ci est partagée avec les communes. 2020 est la première année où cette compétence ce sera exécutée à périmètre constant.

- pour le secteur petite enfance : 17 multi-accueils, 9 relais assistants maternels et 4 lieux d'accueils enfants parents (LAEP);
- pour le secteur enfance et jeunesse : 5 accueils de loisirs, répartis sur l'ensemble du territoire. Elle comprend 250 agents environ.

Depuis plusieurs années, un travail conséquent est réalisé au sein de la DEP afin de maîtriser, voire de diminuer les charges de fonctionnement et d'investissement courant des équipements.

Coût fonctionnement courant des multi-accueils, RAM et LAEP

(hors com, informatique et frais de déplacements RH)

CA 2020: 768 352 € **BP 2021**: 748 910 €

Coût fonctionnement courant des ALSH (hors communication, informatique, MIP et frais de déplacements RH)

CA 2020 : 659 700 €

BP 2021 : 658 680 € (au lieu de 646 506 €)

Les charges de personnel



Coût RH des équipements petite enfance et jeunesse

(hors administratif, pool de remplacement et frais de déplacement)

CA 2020 : 7 731 647 € **BP 2021 :** 8 063 295 €

Le coût net des équipements toutes dépenses confondues

Coût net 2021 en fonctionnement des équipements petite enfance et jeunesse

Total dépenses fonctionnement : 9 470 885 €

Total recettes (CAF, familles, Département): 4 467 242 € (hors recettes RH)

Reste à charge Le Grésivaudan : 5 003 643 €

Chiffres clés:

- Construction d'un nouveau pôle enfance à Allevard. Le montant total des dépenses à venir s'élève à 2 200 000 € TTC, environ 600 00 € de subventions sont estimées.
- Etudes construction d'un nouveau pôle enfance à la Terrasse/Lumbin : 200 000 €
- L'accueil de loisirs de St-Maximin (capacité d'accueil 150 places) : 250 300 € TTC
- Le multi-accueil du Versoud « les pitchous » (25 places) : 33 360 € TTC
 Réaménagement de l'espace cuisine et remplacement du système de rafraichissement d'air qui est sous dimensionné.



Deux budgets distincts, l'un consacré à la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et la Protection contre les Inondations (Gémapi), l'autre consacré aux autres actions, en particulier la Transition Energétique et la Biodiversité.

Le budget dédié à la **Gémapi** est financé par une fiscalité additionnelle, en l'occurrence une taxe affectée (15 €uros par habitant). Cette taxe permet une recette d'environ 1,5 million d'Euros chaque année.

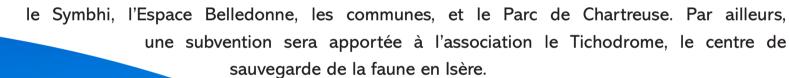
Depuis le 1er janvier 2019, la compétence Gémapi a été transférée au Symbhi. Cette recette permet principalement de financer les actions suivantes :

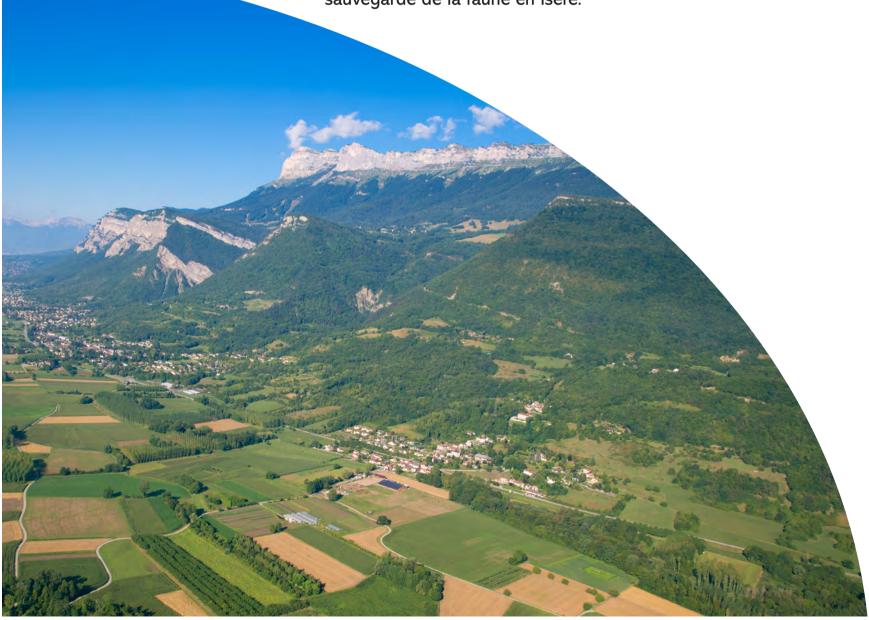
- La mise en œuvre du schéma directeur Gémapi, adopté le 20 novembre 2017. Il recense 1 450 km de linéaire hydraulique, les digues et aménagements et 311 actions à mettre en œuvre dont 67 prioritaires. D'importants travaux d'investissement sur l'Isère et un programme d'interaction des affluents complètent ce dispositif de mise en œuvre.
- A la fois programme et outil de financement des études et travaux, un PAPI a été lancé par le SYMBHI pour les affluents de l'Isère. Ce programme permet de contractualiser avec l'État des objectifs et des financements importants. Il s'établit en deux phases, une phase étude PAPI d'intention (2020-2022) et une phase opérationnelle réalisation de travaux à partir de 2022-2023.

Le Grésivaudan s'engage pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ainsi que dans le développement des énergies renouvelables. Il coordonne et met en place des actions pour améliorer la qualité de l'air.

Le budget « **Transition Energétique** » regroupe l'ensemble des actions liées à l'environnement, l'énergie et la biodiversité.

Pour la première fois, l'intercommunalité s'engage sur la thématique de la biodiversité en initiant une démarche de suivi des continuités écologiques «les couloirs de vie» (corridors biologiques) en vallée en lien avec





Les principales dépenses de fonctionnement de ce budget (chapitre 011) sont consacrées à la révision du Plan Climat Air Energie (50 000 € en année 1) et à la convention partenariale avec l'Ageden (200 500 €). Cette convention est consacrée à plusieurs items (conseil et expertise dans le domaine de l'énergie et du climat, instruction des Primes Air Bois et du Fonds Solaire Thermique, mise en œuvre du Service Public de la Performance Energique de l'Habitat).

Il est à noter que pour la première fois il est proposé d'apporter une subvention à une association naturaliste, le Tichodrome (4 500 €uros).

Les recettes envisagées proviennent de la Région (financement du SPPEH), de l'ADEME (cofinancement des Primes Air Bois versées et du coût de son instruction).

Le budget de la Transition Energétique comporte nouvellement 2 actions :

- Une nouvelle action avec la révision du PCAET (50 000 € sur 2 ans, 33 000 € la dernière année),
 une démarche obligatoire qui était prévue l'année dernière et qui n'a pu être mise en œuvre à cause de la crise sanitaire et de sa complexité.
- Une augmentation des charges pour maintenir une Plateforme de Rénovation Energétique répondant aux évolutions réglementaires qui s'imposent aux EPCI dans le cadre du SPPEH, mais aussi aux attentes de la population et de la nécessaire maîtrise de l'énergie.

Chiffres clés:

« Transition Energétique »

En fonctionnement, ce budget totalise 326 680 € de dépenses de fonctionnement, dont 26 500 € consacrés à la communication, et 1 380 € de dépenses d'investissement.

Gestion des milieux aquatiques et prévention des innondations



Le projet de territoire a identifié la politique forestière comme l'une des politiques prioritaires de la communauté de communes à renforcer. Ainsi, à l'automne 2019, suite à un travail de diagnostic, d'analyse des enjeux et un séminaire, et en déclinaison du projet de territoire, le conseil communautaire a adopté les orientations ambitieuses à l'horizon 2030 et un plan d'actions triennal (2020-2022) dessinant les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs.

Les enjeux sont nombreux : foncier, stockage, séquestration et substitution de carbone, biodiversité, filières locales pourvoyeuses d'emplois non délocalisables, acceptabilité de la récolte de bois par les citoyens...

Pour répondre au mieux à ces enjeux, qui dépassent le Grésivaudan, ces politiques sont mises en œuvre dans un cadre interterritorial avec notamment l'inter-TEPOS « forêt horizon 2030 » (7 territoires) et une coopération à l'échelle du massif de Belledonne.

Le Plan de relance prévoit d'accompagner ces politiques avec des aides au renouvellement forestier et à l'industrie de transformation du bois. Les dépenses de fonctionnement (ingénierie interne et prestations) accompagnent à l'émergence de ces projets d'investissement.

Les orientations et ambitions à l'horizon 2030

- Assurer la pérennité de la ressource forestière par une gestion durable et améliorer la mobilisation des bois, avec pour ambition 2030 : 100% des forêts publiques et +70% de forêts privées gérées et renouvelées durablement ; +25% forêts accessibles ; +30 000 m3 de bois récoltés par an (+41%) ;
- Développer le potentiel de la filière bois locale au service de la transition énergétique, avec pour ambition 2030 : +10 bâtiments publics construits ou rénovés en bois local ; 259 entreprises maintenues ; +5% du nombre d'emplois soit 853 emplois directs ;
- Placer les forêts du Grésivaudan au cœur de l'écosystème territorial, avec pour ambition 2030 : financer 50 000 € d'investissement forestier par du mécénat ; 5% des habitants du territoire concernés par une action forestière.



Chiffres clés:

Fonctionnement:

Déclinaison du budget forêt - filière bois	Montants TTC
Pérennité et renouvellement de la ressource forestière	17 000 €
Foncier forestier (lutte contre le morcellement qui est un frein à la gestion durable et à l'exploitation forestière)	13 000 €
Développement des filières / aménagement	14 000 €
Les forêts au cœur de l'écosystème territorial (recherche, expérimentation, coopération, médiation, communication)	34 992 €
Total	78 992€

Dépenses d'investissement (dépenses n'engendrant pas de coûts de fonctionnement)

Déclinaison du budget forêt filière bois	Montants TTC
Pérennité et renouvellement de la ressource forestière	10 000 €
Desserte forestière	125 792 €
Bois énergie	4000 €
Total	139 792 €



La gestion des déchets ménagers ne se limite plus aujourd'hui aux seuls enjeux de salubrité publique mais elle est un véritable levier de l'économie circulaire, au carrefour de la maitrise des ressources naturelles, de l'évolution des modes de consommation et créateur d'activité économique et industrielle.

Cette compétence est traitée en direct sur 27 communes et de manière déléguée au SIBRECSA sur 16 autres communes.

Sur ces 27 communes gérées en direct, la direction de la gestion des déchets pilote :

- La collecte et le traitement des flux collectés en apport volontaire ou en porte à porte.
- La gestion de 4 déchetteries intercommunales : Crolles, St Ismier, Le Touvet, St Martin d'Uriage. La déchetterie de Chamrousse est réouverte depuis le 11 janvier 2021.
 - Un service de déchetterie mobile a également été déployé sur les communes de montagne depuis 2 ans.
- La prévention et la communication tout public sur la thématique

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire qui a engendré des conséquences importantes liées à la fermeture des déchetteries et celle du centre de tri pendant plus de 10 semaines. Conséquence directe : la perte des soutiens des éco-organismes qui n'ont pas été versés.

Les projets 2021 :

- Le déménagement de la DGD dans les nouveaux locaux construits au Versoud qui intègreront quai de transfert, station de carburant, aires de lavage et atelier mécanique permettant d'optimiser la collecte.
- Le co-financement des 2 sites de traitement d'Athanor : centre de tri et usine d'incinération
- Le déploiement en point de proximité des 4 communes prévues en 2020 à savoir Lumbin, La Terrasse, Le Touvet et Goncelin.
- La finalisation de notre Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ainsi que plusieurs actions de prévention identifiées.
- La gestion de l'étude Biodéchets en plaine compte tenu de l'échéance du 31/12/2023 pour proposer aux usagers un tri à la source de leurs déchets compostables.



Chiffres clés:

Fonctionnement:

La proposition budgétaire s'établit à un montant de dépenses de 13 640 984,23 € réparties comme suit :

- Dépenses d'intervention = 6 550 596 € (48%) dont 5 002 550 € de prestations de service.
- Dépenses de personnel = 2 997 208 € (22%)
- Autres contributions = 2 874 207,41 € (21%) SIBRECSA et CSA3D
 Amortissement intérêts = 1 218 972,82 € (9 %)

Le budget annexe déchets est financé essentiellement par :

- la TEOM et la TFB représentent 84% des recettes de fonctionnement.
- 15 % de recettes commerciales : redevance spéciale, ventes de produits, soutiens éco-organismes, revente de conteneurs.
 - 1% correspondant aux subventions, remboursements après sinistres ou sur rémunération du personnel.

S'agissant des recettes, elles s'établissent de manière prévisionnelle à 13 897 936.82 €. Il est à noter une baisse substantielle de 150 000 €.

Investissement:

La quasi-totalité des investissements est financée par l'emprunt ; le budget déchets ne dégageant pas assez d'excédents pour autofinancer certains projets.

Environ 4,3 Millions d'Euros dont :

	Montants HT nets de subventions
Déchetteries	795 641,67 €
Collecte en points d'apport volontaire	336 666,67 €
Requalification de la déchetterie de Crolles	100 000,00 €
Construction d'un nouveau bâtiment	1 651 893,89 €
Déchetterie du Touvet	17 033,36 €
Centre de tri Athanor	604 193,00 €



Le Grésivaudan agit avec les communes pour aider les habitants à trouver un logement, le rénover ou l'améliorer. Il déploie également une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) pour améliorer la performance énergétique et adapter l'habitat à l'âge et au handicap.

Le logement

Les dépenses de la section de fonctionnement sont constituées d'honoraires d'études (élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat, lancement des études pour une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain) et de subventions à des associations, dont la plus importante consacrée à l'Oiseau Bleu. Les crédits affectés à ces nouvelles opérations proviennent de l'ancienne Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

La section d'investissement totalise l'ensemble des dispositifs d'aides au logement. Une première APCP (n°20) cumule les aides aux communes pour la réhabilitation de leurs logements communaux, aux bailleurs sociaux pour la réhabilitation de leurs logements locatifs sociaux, aux communes et aux bailleurs pour la construction de nouveaux logements locatifs sociaux, aux communes pour la réalisation d'aménités urbaines en lien avec des opérations comportant des logements locatifs sociaux, aux particuliers pour l'amélioration intérieure de leur habitation, aux copropriétés mixtes (social / privé) pour la réhabilitation de leurs logements.

Une seconde APCP (n°42), créée à l'occasion du vote du budget 2021, doit contribuer à l'équilibre financier et à la faisabilité des opérations de construction de logements locatifs sociaux. Cette minoration foncière doit permettre une production plus importante de logements adaptés aux besoins des habitants du territoire.

Chiffres clés:

Fonctionnement : limité à 153 000 € (dont 78 000 € de subventions)

Investissement : AP n°20 : 1 360 000 € AP n°42 : 2 000 000 €

• L'accueil des gens du voyage :

Les dépenses de la section de fonctionnement sont consacrées à l'ouverture et à la gestion, à l'entretien et à la maintenance (travaux courants) des aires des gens du voyage du territoire, à la fois ses terrains familiaux locatifs, ses aires permanentes d'accueil et son aire de grand passage. Par ailleurs, des recettes proviennent des redevances payées par les occupants de ces infrastructures.

La section d'investissement comprend les études et les travaux importants à réaliser pour l'aménagement des aires existantes ou pour la construction de nouvelles aires conformément au Schéma départemental d'accueil des gens du voyage. A cette fin, elle comporte une APCP (n°38).

Chiffres clés :

Fonctionnement : 220 000 € (coût net) |
Investissement : AP n°38 : 1 100 000 €

L'aménagement foncier :

La politique financière propose une juste articulation de la destination des sols entre agriculture, développement économique et espaces naturels sensibles.

Le service foncier assure la gestion du patrimoine intercommunal et procède aux acquisitions nécessaires aux projets mis en oeuvre par Le Grésivaudan notamment en matière d'économie pour le développement des Zones d'Aménagement Economique ou encore de l'eau et de l'assainissement pour la protection des captages d'eau potable.

Pour cette thématique, les dépenses de la section de fonctionnement regroupent principalement les adhésions à l'Etablissement Public du PSCoT, à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise, et dans une moindre mesure à d'autres organismes liés à l'aménagement du territoire, ainsi que les impôts locaux directs sur les biens que la collectivité possède et les coûts induits par le système d'information géographique.

Ces dépenses comprennent deux nouvelles actions, en l'occurrence des études : l'élaboration d'un schéma de planification à l'échelle de l'intercommunalité, la déclinaison du projet de territoire et son expérimentation dans un bassin de vie. Des recettes de fonctionnement sont perçues pour les trois derniers portages fonciers toujours en cours (Le Touvet, La Terrasse, Sainte Marie d'Alloix) et pour lesquels la communauté de communes apportera une assistance pour envisager des conditions de sortie négociées.

La section d'investissement ne comporte qu'une dépense temporaire pour le compte du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) dans le cadre de l'acquisition de terrains pour l'aménagement de la gare de Goncelin.

Chiffres clés:

Fonctionnement : 615 000 € (coût net) Investissement: portage SMMAG 45 000 €

· Les services mutualisés :

Depuis 2015, l'intercommunalité propose aux communes un service Droit des Sols pour instruire les autorisations d'urbanisme déposées sur leur territoire et leur apporter des conseils en matière d'urbanisme réglementaire. À ce jour, 34 communes, qui restent compétentes in fine, font appel à ce service mutualisé.

Ce budget est équilibré entre ses recettes et ses dépenses. Ses recettes proviennent des prestations facturées aux communes adhérentes à ses dispositifs (instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte de 34 communes, mise en œuvre de la dématérialisation de ces autorisations) et à une subvention du Département pour le conseil architectural intercommunal. Ses dépenses cumulent les charges de personnel pour les

agents ayant en charge ces missions et le coût des outils numériques déployés (modules complémentaires, formation, assistance et maintenance du logiciel métier).



La création du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) au 1er janvier 2021, qui regroupe la communauté de communes le Grésivaudan, Grenoble Alpes Métropole et la communauté d'agglomération du Pays Voironnais, permettra de penser, organiser, financer les déplacements (via la perception du versement mobilité) sur un territoire plus large en recouvrant les mobilités urbaines (transports en commun, vélo mais aussi service de logistique urbaine), les mobilités partagées (comme le covoiturage et les pôles d'échanges multimodaux) et les mobilités interurbaines.

La structuration de ce syndicat a été ralentie par la crise sanitaire mais devrait se concrétiser au cours de l'année 2021 par le recrutement d'un directeur général propre à la structure.

Pour le Grésivaudan, un travail sur la tarification du service est en cours et doit permettre à terme une meilleure lisibilité de l'offre et simplifier les mobilités entre les 3 EPCI. Le département de l'Isère a délibéré le 26 février 2020 sur un retour dans ce syndicat ce qui permettra de structurer encore d'avantage cette compétence.

Au travers de son PPI le SMMAG intervient sur des opérations structurantes pour le territoire (Ex : traversées de rives Crolles-Brignoud, La Batie, ...).

Le Grésivaudan a toutefois conservé une partie de cette compétence et notamment les questions liées au ferroviaire (Etoile ferroviaire grenobloise) ainsi que les opérations en cours avant création de ce syndicat. Le barreau de la Grande lle sera livré au printemps 2021.

Chiffres clés:

PPI SMMAG - Grésivaudan :

Aménagement pôles multimodaux (Gare Goncelin, Gare Pontcharra, Gare Brignoud, Pré de l'eau et La Batie) :

- 2,235 M€
- Développement cycle (traversées de rives) : 430 000 €
- Déplacement de l'agence mobilité de Crolles : 420 000 €



Budget principal

L'urgence à unir les énergies pour accompagner la montagne dans la transition environnementale, dans l'évolution et la transition de son économie, et l'organisation des stations communautaires, a nécessité la création d'une vice-présidence dédiée afin de mobiliser en transversalité l'ensemble des vice-présidences.

Orientations politiques pour le budget montagne (budget principal)

- Poursuivre le partenariat et le soutien à l'association Espace Belledonne, via les différents programmes contractuels (Leader, Espace Valléen, Plan Pastoral Territorial...) dont les nouvelles candidatures vont s'écrire en 2021,
- Finaliser la mission en cours sur les projets d'avenir et la gouvernance des stations communautaires (Collet, 7 Laux, Marcieu) et enclencher la mise en œuvre des plans d'actions dès l'automne 2021,
- Poursuivre le soutien à l'EPIC Domaines Skiables communautaires dans sa mission d'exploitation et de gestion des sites communautaires,
- Le budget lié au PDIPR, précédemment porté par le budget tourisme et qui poursuivra la démarche d'amélioration et de montée en qualité du réseau et de sa gestion, initiée en 2019 par Le Grésivaudan en lien avec les communes.

Chiffres clés:

- Espace Belledonne:
 - + 35 000 € qui correspondent au cofinancement des postes d'animation des programmes Leader et Espace Valléen pour l'année 2021 (la dernière participation a été versée en 2018 pour 3 ans afin d'apporter une avance de trésorerie à l'association).
- Projets d'avenir des stations :
 - + 60 000 € pour permettre le lancement de la mise en œuvre des plans d'actions qui seront finalisés d'ici l'été.
- Subvention fonctionnement EPIC domaines skiables :
 - +2% sur la partie dédiée à la masse salariale
- PDIPR

Les chiffres qui augmentent :

18 100 € à 25 000 € pour la veille : davantage de communes volontaires
122 500 à 160 000 € pour l'entretien : montant plus réaliste pour un réseau bien entretenu.

A noter : une baisse par rapport aux 250 000 € annuels des années précédentes).

Budget annexe montagnes en gestion déléguée

La création de ce nouveau budget annexe permet le regroupement des investissements portés par Le Grésivaudan concernant les domaines skiables communautaires.

Afin d'optimiser la gestion et l'exploitation des différents sites, le conseil communautaire a fait le choix, le 7 décembre 2020, d'intégrer l'espace ludique du col de Marcieu au sein du contrat d'affermage de la SEM des 7 Laux.

Pour rappel, la gestion de la station du collet d'Allevard est gérée directement via l'EPIC des domaines skiables.

L'objectif de ce budget annexe est d'optimiser la gestion et l'exploitation des stations communautaires et conforter leur positionnement dans une approche complémentaire (du site d'apprentissage à la station de haute-montagne), et de poursuivre la politique d'investissements pluri annuels pour maintenir la qualité des sites et renforcer leur sécurité

Chiffres clés:

Investissements:

- Poursuite de la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissemt (PPI) aux 7 Laux (poursuites des grandes inspections sur le parc des remontées, renforcement de la sécurité des usagers) : environ 1,7 M€.
- Renouvellement des équipements du col de Marcieu pour maintenir un haut niveau d'attractivité, de qualité et de sécurité des activités proposées : environ 300 000€.

Fonctionnement:

- Paiement des redevances liées à la location des champs de neige (47 000€) : objectif de mise à jour et d'optimisation des conventions à partir de 2021.
- Redevance annuelle versée par la SEM (2,6 M€ en moyenne).



Les restrictions de pratique, l'annulation de nombreuses manifestations liées à la crise sanitaire ont fortement impacté cette thématique sur l'année 2020.

Principales orientations de la politique des sports et des loisirs pour 2021 :

- Soutien aux associations
- Refonte de la charte, athlètes de haut niveau, aux manifestations, à l'UNSS
- Réflexion sur la base de loisirs intercommunale de la Terrasse dans son ensemble sur 2021 pour une réalisation les années suivantes
- Maintien des équipements sportifs actuels dans des états permettant de bonnes conditions de pratique et rénovation de ceux qui le nécessitent
- Développement de l'animation sportive sur le territoire auprès des différents publics. En ce sens, Terre de jeux 2024 peut être un vecteur de développement.

La fin des travaux de la piscine intercommunale à Pontcharra et le début de ceux de la salle multi-activités sur le plateau des petites Roches vont également marquer l'année 2021 et auront un impact fort sur le budget de fonctionnement des sports et des loisirs.

Chiffres clés:

Fonctionnement (coût net):

• Piscine de Crolles : environ 740 000 €

• Piscine de Pontcharra : environ 960 000 €

• Gymnases (6 gymnases rassemblant 18 salles): environ 570 000 €

• Base de loisirs : environ 130 000 €

Investissements:

- Salle multi activités Plateau des Petites Roches : 2 367 593 € TTC
- Piscine de Crolles : Reprise des extérieurs et travaux système électrique : 520 800 € TTC



Le tourisme dans le Grésivaudan représente plus de 2 000 emplois directs et indirects, et environ 200 000 000 € de consommation touristique annuelle. A ce titre, et compte-tenu de son poids dans l'économie du territoire, la politique de développement et de soutien à la filière est une priorité du Grésivaudan depuis ses débuts.

Le vote et l'adoption du schéma de développement touristique 2018-2023, a permis de définir une feuille de route pour développer, structurer et assurer la valorisation de nos 9 destinations touristiques (les 2 massifs de Belledonne et Chartreuse, nos stations de montagne et thermales, et la vallée).

La filière touristique est particulièrement impactée par les événements de 2020. Le **soutien de l'intercommunalité**, qui a toujours été présent, est d'autant plus important.

1. Soutenir l'économie touristique du territoire

Le budget d'investissement 2021 proposé nous permet d'abonder, comme en 2020 et si nécessaire, un deuxième fonds Région Unie ou tout autre dispositif d'aide pour nos acteurs.

Grâce au fonds d'aide à l'investissement touristique, un soutien financier aux porteurs de projets publics en vue :

- de retombées économiques directes
- de l'amélioration des conditions d'accueil des clientèles
- de la valorisation de nos destinations touristiques

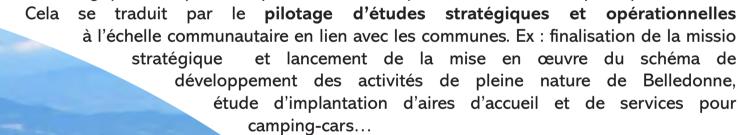
Toutes les communes du territoire y sont éligibles, ainsi que les associations reconnues d'utilité publique (le dossier de demande a été envoyé par mail à l'ensemble des communes et sera disponible en téléchargement sur Interstis).

Chiffres clés:

investissement 1 580 000 € répartis afin de tenir compte de la pluriannualité des projets, comme suit : 764 000 € en 2021 et 764 000 € en 2022.

2. Accompagner les communes dans le développement touristique, en garantissant une vision stratégique communautaire

Mettre à disposition des communes du territoire les ressources du développement (ressources en ingénierie, ressources stratégiques, compétences professionnelles...) est le cœur de cette politique.





3. Développer l'attractivité du territoire et renforcer nos liens aux structures partenaires

L'attractivité de notre territoire se décrit comme notre capacité à être choisi par un acteur comme zone de localisation pour tout ou partie de ses activités.

Nous agirons sur 2 axes prioritaires :

- Notre image de marque (quelle est notre identité, ses points forts et axes d'amélioration, quel axe lui donner, comment la valoriser et communiquer au dela des frontières de notre territoire),
- Notre capacité d'appel des clientèles locales, régionales, nationales voire internationales.

Pour ce faire, le champ d'action portera sur des critères larges (capacité et qualité d'accueil, offre de services et structures touristiques, pole de compétitivité, atouts naturels, atouts culturels, gastronomiques, développement du schéma des APN, tourisme vert et offre 4 saisons, etc...)

Une partie de cette action est menée de front par la communauté de communes et son office de tourisme communautaire Belledonne-Chartreuse, en nouant des relations fortes avec les territoires et structures partenaires.

C'est pour cela qu'il est proposé de reconduire nos partenariats avec Chartreuse Tourisme par exemple, d'adhérer, pour la première fois, à la marque Grenoble Alpes et de démarrer une relation de travail étroite avec Grand Chambéry Agglomération.

Chiffres clés:

Les cotisations aux structures partenaires s'élèvent à 32 250 € (dont 10 000 € supplémentaire pour adhérer à Grenoble Alpes).

4. Avoir les moyens de nos ambitions



Accusé de réception en préfecture 038-200018166-20210308-DEL-2021-0037-DE Date de télétransmission : 18/03/2021 Date de réception préfecture : 18/03/2021

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2021

Zoom sur les charges de personnel

Le budget primitif 2020 consacré aux charges de personnel (chapitre 012) a été voté à hauteur de 32.8 M€. L'augmentation du coût constaté entre 2020 et 2021, provient entre autre de l'évolution de l'organisation de la collectivité (avec la consolidation de certains services ou l'ouverture de nouveaux équipements), mais encore de l'impact des recrutements opérés durant l'année précédente (laissant certains postes vacants pendant quelques mois, cela étant encore plus vrai pour les créations de postes), et enfin de l'évolution naturelle de la masse salariale.

Concernant les charges de personnel, l'écart entre le CA prévisionnel 2020 et les OB 2021 s'explique de la manière suivante :

Les évolutions structurelles: Un GVT au tour des 1% qui tient compte des promotions internes, des avancements de grades et d'échelons, et de l'impact du PPCR 2021 - Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations – qui représente pour cette dernière année une enveloppe de 175 410€. Le Grésivaudan a également prévu une enveloppe de 135 000€ pour la mise en place du RIFSEEP, et 110 000€ pour le versement de la prime « grand âge » tenant compte d'un effet rétroactif à mai 2020 pour les fonctions concernées.

Augmentation du SMIC au 1er janvier 2021 (10.25€ brut/heure contre 10.15€/heure au 01/01/2020) qui concerne l'ensemble des contractuels mais également les fonctionnaires rémunérés en dessous de ce taux horaire.

Poursuite de l'accompagnement de la collectivité en matière d'action sociale, soit 662 859€ pour 2021 (COS 200 000€ / CNAS 147 859 € / FAS 10 000 € / chèques déjeuner 305 000 €, l'ensemble représentant environ 867.62€/agent/an).

Poursuite de l'accompagnement de la collectivité en matière de formation des agents, malgré une année compliquée dans la réalisation de ces dernières du fait de la crise sanitaire.

- Les évolutions conjoncturelles: Nous pouvons constater en 2020 une diminution de la consommation des crédits alloués au remplacement, ainsi que du report de certains recrutements du fait de la crise sanitaire impactant le CA du budget 2020 d'un montant de 402 000€.
 - La communauté de communes, comme d'autres collectivités, rencontre également des difficultés de recrutements, sur les métiers dit « en tension » tels que les métiers du soin comme les infirmières, les auxiliaires de soins, auxiliaires de puériculture, certains métiers administratifs ou en lien avec de fortes technicités comme pour les domaines de l'eau et de l'assainissement ou le secteur privé est très concurrentiel.
 - Enfin, une enveloppe supplémentaire de près de 60 000€ est prévue pour la poursuite de notre démarche liée aux risques psycho-sociaux, mais également pour accompagner les directions au quotidien dans l'amélioration de leur qualité de vie au travail.
- Les évolutions organisationnelles: La collectivité souhaite stabiliser son organisation interne mais doit également être vigilante à adapter ses services toujours au plus près de l'évolution de son territoire et des besoins de sa population. Aussi, afin de répondre à ces enjeux, les priorités en matière de ressources humaines pour 2021 porteront sur le renforcement des services avec la création de 14 postes (prévus budgétairement sur 6 mois) afin de poursuivre la consolidation de l'organisation de l'eau et de l'assainissement, l'ouverture d'un accueil de jour pour l'EHPAD résidence « Belle Vallée », et le renforcement des services avec la création de plusieurs postes de chargés de mission liés à la mise en place ou consolidation des politiques) soit une enveloppe de 294 135€.

A cela, il faut ajouter l'impact budgétaire relatif aux créations de postes 2020. Ces postes créés en 2020, ont pour la majeure partie impacté une partie seulement du budget 2020, mais impacteront en totalité l'année 2021. Nous pouvons citer ici, les postes créés de l'eau et de l'assainissement, des

gymnases, le renforcement des équipes par des agents permanents pour les ALSH suite aux difficultés rencontrées dans les recrutements des animateurs occasionnels, l'ouverture de la piscine de Pontcharra, les postes mis à la disposition du SMMAG (enveloppe de 1 026 705€).

Poursuite de notre politique en faveur de l'insertion professionnelle – 21 contrats d'apprentissage en 2021 et accueil de 175 stagiaires pour l'année 2020 dont 9 ont été gratifiés pour un montant de 14 732,25€.

En conséquent, en ce qui concerne le chapitre 012, le CA prévisionnel avoisine les 30 215 813 €. Le Budget prévisionnel est estimé à 33 477 377€ soit une augmentation de +1,7% à périmètre constant. C'est-à-dire une fois que les effets des impacts annuels liés au recrutement 2020, postes toujours vacants ou créations 2020 ont été gommés, et hors créations de postes, remplacements supplémentaires ou accroissements pour les services à la population.

	Données prises en compte dans le calcul du périmètre constant
Impact annuels des recrutements 2020 Soit: 401 903€	X
Impact annuels des créations 2020 Soit : 1 026 705 €	X
Postes vacants en 2020 et prévus au BP 2021 Soit : 518 800€	Х
Créations 2021 sur le budget principal : Poste à l'économie chargé de la mise en place de leur logiciel (cat A) Poste à la DALE, chargé de mission ORT (cat A) Poste à la DALE, responsable du service foncier / habitat (Cat A) Créations 2021 suite à l'ouverture de l'accueil de jour : 2 ETP d'auxiliaire de soins 0.5 ETP d'agent social 0.2 ETP de psychologue 0.05 ETP de médecin Ajustement de périmettre en 2021 pour le service des ADS : Refacturation des salaires de la responsable à hauteur de 80% (actuellement 50%) Création d'un ½ temps mutualisé avec la commune de Pontcharra (en projet) Créations 2021 pour les budgets de l'eau et de l'assainissement : Eau : Création de 3 postes (1 catC d'adjoint technique eau potable / 1 catB de technicien protection de la ressource, 1 CatC d'agent d'accueil en vue de relcasser un agent suite à inaptitude physique) Assainissement : Création de 5 postes (1 catC d'agent d'exploitation contrôle assainissement / 1 catC d'électromécanicien / 1 catB d'adjoint de service facturation / 1 catB contrôle rejet eau domestique / 1 catC d'adjoint technique) Soit : 294 135€	X
Glissement, Vieillissement, technicité de 1% sur le CA prévisionnel Soit 313 447€	
Evolutions structurelles (travail sur le RIFSEEP, versement des primes "grand âge") Soit : 245 000€	
Evolutions conjoncturelles (remplacements maternité maladie ou renforcement des services à la population en parti dû à la crise COVID) Soit: 473 397€	Х

Les effectifs:

En matière d'effectif, la collectivité compte **617 agents sur emploi permanents** (contre 588 en 2019), 31 agents en disponibilité pour convenances personnelles ou pour raisons de santé, **144 agents sur emploi non permanent** et 74 élus au 31 décembre 2020.

Elle se compose d'agents titulaires (64%) et d'agents non titulaires (36%). La répartition femmes-hommes est de 541 femmes (68% de l'effectif) et de 251 hommes (32% de l'effectif). Les compétences exercées par la collectivité portent sur l'ensemble des filières de la fonction publique territoriale (excepté la filière sécurité).

	permanents	non permanents hors élus	TOTAL
Femmes	453	88	541
Hommes	195	56	251
Total	648	144	792

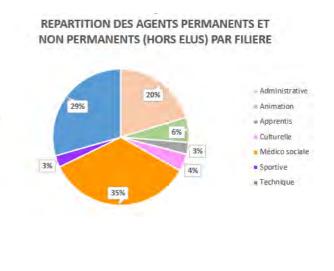
Zoom sur l'évolution des effectifs de la communauté (emplois permanents) * NB : effectif moyen rémunéré/mois, à ce jour → environ 764 agents mensuels hors élus

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Prévisionnel 2021	Total
Emplois permanents	177	258	281	331	347	370	414	487	520	571	586	617	631	631
Dont, emplois transférés		71	7	25	8	8	31	52	6	40	2	1	0	251

^{**}Attention, ne sont pas comptabilisées dans ce tableau les agents en disponibilité pour convenances personnelles, raisons familiales, ou pour raison de santé.

Zoom sur les filières

TOUS LES AGENTS HORS ELUS						
Filière	Nbr d'agents	Hommes	Femmes			
Administrative	161	31	130			
Animation	47	15	32			
Apprentis	22	5	17			
Culturelle	33	4	29			
Médico-sociale	274	10	264			
Sportive	22	11	11			
Technique	233	175	58			
TOTAL	792	79.	2			



Zoom sur les rémunérations

Catégories	Moyenne de Montant salariaux 2020 (Brut chargé)
Catégorie A	52 902,23
Contractuel	50 829,93
Titulaire	55 026,34
Catégorie B	40 458,30
Contractuel	34 549,87
Titulaire	44 281,40
Catégorie C	33 546,29
Contractuel	32 476,11
Titulaire	34 014,22

Cette année, 27 mises au stage ont été opérées sur postes vacants ou créations dans le cadre d'une démarche engagée visant à pérenniser dans leur emploi les agents contractuels. 23 mises au stage relèvent de la catégorie C, les autres de la catégorie B. 5 agents ont été nommés suite à une réussite concours.

IV - Une vision prospective

A / L'EVOLUTION FINANCIERE PREVISIONNELLE

Le scenario au fil de l'eau

Avec cette hypothèse de continuité budgétaire, l'épargne brute du budget principal devrait chuter de 1,7M€ entre 2020 et 2021. Afin de conserver des marges de manœuvre pour le mandat à venir et faire face à l'ensemble des investissements qui incombent à la communauté de communes, il est nécessaire d'engager une démarche de limitation de la progression des charges et de générer des marges de manœuvre dès 2021.

	ANALY	SE FINANCIEI	RE PROSPE	CTIVE					
en k€	Δ annuelle 2021-2026	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produits de fonctionnement	0,81%	91 698	92 542	91 489	91 737	93 111	94 000	94 611	95 241
Contributions directes	2,13%	48 108	49 271	43 121	43 638	45 209	46 291	47 092	47 907
Autres recettes fiscales	0,20%	1 667	1 692	1 718	1 667	1 684	1 701	1 718	1 735
Produit des services, du domaine et ventes diverses	0,00%	2 614	2 614	2 614	2 614	2 614	2 614	2 614	2 614
Reversements de fiscalité	0,00%	804	804	804	804	804	804	804	804
DGF	-2,46%	4 455	4 260	4 148	4 047	3 948	3 851	3 756	3 663
Autres dotations et versements de l'Etat	1,41%	817	817	6 000	6 082	6 168	6 255	6 344	6 434
Subventions et participations des partenaires	0,00%	2 521	2 521	2 521	2 521	2 521	2 521	2 521	2 521
FNGIR et DCRTP	-0,67%	30 125	30 125	30 125	29 926	29 726	29 526	29 326	29 126
Autres recettes	0,00%	585	437	437	437	437	437	437	437
Charges de fonctionnement	1,26%	74 289	77 391	78 087	79 042	80 023	81 028	82 058	83 114
Charges à caractère général	2,00%	7 346	7 493	7 643	7 795	7 951	8 110	8 273	8 438
Charges de personnel nettes des remboursements	2,50%	18 451	19 901	20 399	20 908	21 431	21 967	22 516	23 079
Autres charges de gestion courante	2,00%	12 006	13 246	13 511	13 781	14 057	14 338	14 625	14 917
Reversements de fiscalité	0,00%	33 971	33 971	33 971	33 971	33 971	33 971	33 971	33 971
Péréquation horizontale	2,00%	2 017	2 294	2 100	2 142	2 185	2 229	2 273	2 319
Autres dépenses	0,00%	334	334	334	334	334	334	334	334
Charges d'intérêts	-15,50%	164	152	130	110	94	79	67	56
Epargne de gestion	-2,08%	17 572	15 303	13 532	12 805	13 182	13 051	12 620	12 183
Charges d'intérêts	-15,50%	164	152	130	110	94	79	67	56
Epargne Brute	-1,98%	17 408	15 151	13 402	12 695	13 088	12 972	12 553	12 127
Remboursement du capital	-7,13%	943	713	757	723	668	622	605	523
Epargne Nette	-1,70%	16 465	14 438	12 645	11 972	12 420	12 350	11 948	11 604
Taux d'épargne brute	-2,77%	18,98%	16,37%	14,65%	13,84%	14,06%	13,80%	13,27%	12,73%

Le scenario proposé aux orientations budgétaires 2021

La limitation de la progression des charges de personnel à +2% associée à la réduction des charges à caractère général de 2% en 2021 par rapport à 2020 induit une moindre chute de l'épargne d'environ 400k€ par rapport au scénario précédent dans lequel aucune décision ne serait prise.

Cette hypothèse d'encadrement budgétaire ne s'applique de façon stricte qu'à périmètre constant.

	ANALYSE F	FINANCIERE I	PROSPECTIV	/Ε					
en k€	Δ annuelle 2021-2026	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produits de fonctionnement	0,81%	91 698	92 542	91 489	91 737	93 111	94 000	94 611	95 241
Contributions directes	2,13%	48 108	49 271	43 121	43 638	45 209	46 291	47 092	47 907
Autres recettes fiscales	0,20%	1 667	1 692	1 718	1 667	1 684	1 701	1 718	1 735
Produit des services, du domaine et ventes diverses	0,00%	2 614	2 614	2 614	2 614	2 614	2 614	2 614	2 614
Reversements de fiscalité	0,00%	804	804	804	804	804	804	804	804
DGF	-2,46%	4 455	4 260	4 148	4 047	3 948	3 851	3 756	3 663
Autres dotations et versements de l'Etat	1,41%	817	817	6 000	6 082	6 168	6 255	6 344	6 434
Subventions et participations des partenaires	0,00%	2 521	2 521	2 521	2 521	2 521	2 521	2 521	2 521
FNGIR et DCRTP	-0,67%	30 125	30 125	30 125	29 926	29 726	29 526	29 326	29 126
Autres recettes	0,00%	585	437	437	437	437	437	437	437
Charges de fonctionnement	1,25%	74 289	77 391	77 688	78 635	79 607	80 602	81 624	82 670
Charges à caractère général	2,00%	7 346	7 493	7 343	7 490	7 640	7 792	7 948	8 107
Charges de personnel nettes des remboursements	2,50%	18 451	19 901	20 299	20 806	21 327	21 860	22 406	22 966
Autres charges de gestion courante	2,00%	12 006	13 246	13 511	13 781	14 057	14 338	14 625	14 917
Reversements de fiscalité	0,00%	33 971	33 971	33 971	33 971	33 971	33 971	33 971	33 971
Péréquation horizontale	2,00%	2 017	2 294	2 100	2 142	2 185	2 229	2 273	2 319
Autres dépenses	0,00%	334	334	334	334	334	334	334	334
Charges d'intérêts	-15,50%	164	152	130	110	94	79	67	56
Epargne de gestion	-1,95%	17 572	15 303	13 931	13 212	13 598	13 476	13 054	12 626
Charges d'intérêts	-15,50%	164	152	130	110	94	79	67	56
Epargne Brute	-1,85%	17 408	15 151	13 802	13 102	13 504	13 398	12 987	12 570
Remboursement du capital	-7,13%	943	713	757	723	668	622	605	523
Epargne Nette	-1,58%	16 465	14 438	13 044	12 379	12 837	12 775	12 382	12 048
Taux d'épargne brute	-2,64%	18,98%	16,37%	15,09%	14,28%	14,50%	14,25%	13,73%	13,20%

Les futurs scenarii

Les propositions budgétaires qui seront faites pour les exercices 2022 à 2026 seront très dépendantes des comptes administratifs 2021, et seront à adapter au vu du plan pluriannuel d'investissement qui sera retenu.

Accusé de réception en préfecture 038-200018166-20210308-DEL-2021-0037-DE Date de télétransmission : 18/03/2021 Date de réception préfecture : 18/03/2021

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2021

B / LES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

La loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 prévoient la définition de Lignes Directrices de Gestion dans le domaine des ressources humaines. Ainsi, il appartient à chaque collectivité et établissements publics employeurs, de définir sa stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines.

Depuis sa création, la communauté de communes a vu son périmètre d'action largement évoluer au gré de multiples prises de compétences. Les agents du Grésivaudan, tout comme l'organisation, ont été soumis à de forts changements impactant les conditions de travail.

Comme annoncé politiquement, le mandat devant nous s'oriente donc vers la consolidation des politiques publiques transférées et ne génèrera pas de nouvelles prises de compétences structurantes. Il s'agit de consolider les fondamentaux tels que la relation aux communes, la qualité du service rendu, la relation à l'usager, la modernisation de l'administration et la mise en acte du projet de territoire.

Durant les 10 dernières années, cette instabilité n'a pas permis de finaliser la construction d'une politique RH homogène. Elle a revanche permis de soutenir les agents dans leur vie professionnelle ou personnelle au travers de nombreux dispositifs de soutiens financiers ou sociaux (principaux exemples : mutuelle, prévoyance, tickets restaurants, ...).

Il est à noter également des conditions matérielles de travail globalement de très bon niveau (siège, Saint Vincent de Mercuze, futur locaux de la DGD...).

Dans le cadre des LDG au travers des dispositifs déployés, la politique Ressources Humaines s'orientera plus fortement sur l'accompagnement des agents et notamment :

- Le maintien d'un dialogue social efficace entre l'employeur et les organisations syndicales et plus largement avec les agents afin de rester à leur écoute,
- La progression de carrière au travers de la mise en œuvre du RIFSEEP et de critères d'avancement qui viendront reconnaître, en plus du grade, la fonction et l'expertise et du développement,
- La dynamisation des parcours professionnels par le développement des actions liées à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC),
- La qualité de vie au travail et les conditions de travail en tenant des aspects matériels mais aussi en engageant la responsabilité de l'employeur dans sa relation aux personnels (démarche sur les RPS par exemple),
- L'animation, la coordination des équipes en instaurant un management juste et soutenant soucieux du service public rendu à l'usager,
- Le développement des actions pour assurer l'égalité entre les femmes et les hommes.

En parallèle des orientations politiques en matière de ressources humaines portées par les élus, la communauté de communes devra également mettre en place les nombreuses dispositions prévues dans la loi n° 2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la Fonction Publique :

• Création du rapport social unique (RSU) - Applicable dès le 1 er janvier 2021 Élaboration du rapport social unique chaque année (en remplacement du bilan social tous les 2 ans) : avis du comité social territorial (CST) puis présentation en assemblée délibérante. Dans l'attente de la création du CST, présentation en Comité Technique.

- Généralisation des dispositifs de signalement destinés aux victimes d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes et mise en place de plans d'action pour assurer l'égalité entre les femmes et les hommes
 - o Création d'un dispositif de signalement : objectif est de recueillir les signalements des victimes et des témoins (Décret 2020-256 du 13 mars 2020),
 - Réalisation d'un un plan d'action pluriannuel de promotion de l'égalité professionnelle (3 ans maxi) par les collectivités de plus de 20 000 habitants et élaboration de rapports réguliers sur la situation comparée des hommes et des femmes pour (Décret 2020-528 du 04 mai 2020) :
 - Évaluer et prévenir les écarts de rémunération,
 - Garantir l'égal accès des F&H aux différents grades et cadres d'emplois,
 - Favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle,
 - Prévenir et traiter les discriminations, actes de violence, harcèlement moral ou sexuel et les agissements sexistes.
- Obligation de nominations équilibrées au sein des emplois supérieurs et de direction de la fonction publique (Décret 2019-1561 du 30 décembre 2019)
 - Chaque année, les nominations dans les emplois fonctionnels de direction doivent concerner au moins 40 % de personnes de chaque sexe. Pas d'obligation pour les collectivités et EPCI ayant moins de 3 emplois fonctionnels.
- Harmonisation des règles de composition équilibrée des jurys et comités de sélection (Décret 2020-97 du 05 février 2020)
 - Les jurys et instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne, dont les membres sont désignés par l'administration sont composée de façon équilibrée : proportion minimale de 40 % de personnes de chaque sexe.
 - o Pour les instances ou jurys composés de 3 personnes : au moins une personne de chaque sexe.
 - o Alternance de la présidence selon une périodicité qui ne peut excéder 4 sessions consécutives.
- Formation systémique des agents publics accédant à des fonctions de managers Applicable dès le 06 août 2019
 - Formation au management pour les fonctionnaires accédant pour la 1ère fois à des fonctions d'encadrement, de management.
- Fin des dérogations à la durée hebdomadaire de travail de 35 heures dans la FPT (1607 heures) -Applicable dès le 1 er janvier 2022
 - Les collectivités ont un an, à compter du renouvellement de leurs des assemblées délibérantes, pour définir les règles relatives au temps de travail.
- Régime indemnitaire: Maintien du RI pour les agents en congé maternité, d'adoption ou de paternité
 Applicable dès le 06 août 2019
- Mise en place d'un dispositif de suivi et d'accompagnement des agents occupant des emplois présentant des risques d'usure professionnelle: Création d'un entretien de carrière - En attente d'un décret précisant les modalités

C / LES INVESTISSEMENTS PLURIANNUELS

Pour réaliser ses investissements pluriannuels, la communauté de communes a recours actuellement aux **autorisations de programmes**. Ces dernières définissent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour une opération donnée. Elles se déclinent annuellement par des **crédits de paiement** et doivent faire l'objet d'une délibération du conseil communautaire.

Un **plan pluriannuel d'investissements** (PPI) couvrant le mandat sera mis en place en 2021 (avec clause de revoyure annuelle) pour viser un équilibre général entre ententes des usagers et compétences de la communauté de communes, et tracer une vision commune et pluriannuelle des capacités d'investissement de la communauté de communes.

			ΑF	· /	AE								СР								
PROJETS	Budget	Opération	HT ou TTC	AP AE	AP DERNIER MONTANT VOTÉ	AP A RECTIFIER	AP A CRÉER	C hapi tre	ANNEES ANTERIEURE S	20 DEPENSES		20		20		20 DEPENSES			25		026
Aides au lo gement	Principal	1300 O	нт	20	12 505 586,00 €			204	3 980 435,87		RECEITES	2 000 000,00 €	RECEITES	2 000 000,00 €	RECEITES	3 162 150,13 €	RECEITES	DEPENSES	RECEITES	DEPENSES	RECEITES
Primes air bo is	Principal	13010	нт	6	2 750 000,00 €			204	1789 864,34	650 000,00 €	433 333,00 €	310 135,66 €									
Fonds solaire thermique	Principal	1302 O	нт	13	76 600,00 €			204	40 600,00	12 000,00 €		11750,00 €		12 250,00 €							
Rénovation énergétique	Principal	1303 O	нт	29	1778 100,00 €			204	751043,43	650 000,00 €	•	377 056,57 €	60 000,000								
Adhésion à l'OFPI	Principal	1338 O	TTC	35	28 000,00 €			011	5 000,000	5 000,00 €		5 000,00 €		5 000,00 €		5 000,00 €		3 000,00			
Acquisitions foncières logements locatifs sociaux	Principal	1357 O	нт	44			9 500 000,00 €	011	0,00	2 000 000,00 €		1500 000,00 €		1500 000,00 €		1500 000,00 €		1500 000,00 €		1500 000,00 €	•
Musée d'Allevard	Principal	12510	ттс	19	2 425 144,00 €	2 625 144,00 €		23	1534 542,17	1090 60 183 €	747 601,00 €										
Accueil de jour EHPAD	Principal	1294 O	ттс	31	858 000,00 €	868 000,00 €		23	583 908,57	284 09 143 €											
Lo caux formation emploi	Principal	1304 O	TTC	37	3 360 000,00 €			23	2 454,00 (110 000,00 €		2 400 000,00 €		847 546,00 €							
Création de nouvelles aires d'accueil Gens du vo yage	Principal	1340 O	нт	38	2 050 000,00 €			23	0,00	1060 000,00 €		990 000,00 €									
Projet FUI Minalogic / Tenerrdis	Principal	1307 O	нт	5	3 045 396,03 €			204	2 895 396,03	150 000,00 €											
Très haut débit numérique	Principal	1308 O	нт	21	6 166 475,00 €			204	3 123 700,00 (780 925,00 €		780 925,00 €		780 925,00 €		700 000,00 €					
Nano 2022	Principal	1310 0	нт	33	9 995 426,00 €			204	1591474,00	2 902 589,00 €		2 756 812,00 €		2 744 551,00 €							
Projet PSPC	Principal	1342 O	нт	39	300 000,00 €			204	90 000,000	75 000,00 €		75 000,00 €		60 000,00 €							
Fonds d'investissement COOP VENTURE	Principal	1354 O	нт	43			300 000,00 €	204	0,00	200 000,00 €		100 000,00 €									
Pô le enfance A llevard	Principal	1352 O	TTC	42			2 200 000,00 €	23	0,00	1900 000,00 €		300,000,00 €	594 400,00	E							
Collecte en point d'apport volontaire	Principal BA Déchets	1211 202 O	TTC	1	11267 200,00 €			21-23	1308 824,00 ¢	500 000.00 €	80 000,00 €	1397 583.00 €		665 340.14 €							
Requalification	Principal	25	ттс	4	5 054 400,00 €				36 917,26	500 000,00	00 000,00	1037 300,00 0		000040,#10							
déchetterie de Cro lles	BA Déchets	203 O 1264 O	TTC	_	5 054 400,50			23	53 849,54 (95 794,09 (120 000,00 €		500 000,00 €		2 000 000,00 €	500 000,00 (1500 000,00 €	500 000,00 €	843 633,20 (
Construction d'un nouveau bâtiment	Principal BA Déchets	204 O	TTC	12	5 400 000,00 €			20-23	3 321933,24	1982 272,67 €											
Déchetterie du Touvet	BA Déchets	205 O	TTC	30	2 235 000,00 €	1881000,00 €		21-23	1860 559,97	20 440,03 €											
Centre de tri Athanor	BA Déchets	208 O	нт	40	2 280 180,00 €			20	0,00	604 193,00 €		774 144,00 €		846 372,00 €		49 008,00 €		6 463,00 €			
Salle multi activités PPR - St Hillaire du To uvet	Principal	1179 O	TTC	3	3 250 210,00 €	3 550 000,00 €		23	1 182 406,44 (2 367 593,56 €											
Second centre nautique - Pontcharra	Principal	1194 O	ттс	8	11765 000,00 €			23	11 266 34 1,24	498 658,76 €	1300 000,00 €										
Aide au projets touristiques - VVF	Principal	1297 O	нт	9	335 200,00 €			204	100 560,00	234 640,00 €											
Fonds d'aide tourisme 2019/2020	Principal	1327 O	нт	32	2 390 585,00 €			204	1 185 115,32 (1205 469,68 €											
M esures compensatoires télésiège Gypaète	BA Montagnes	617 O	нт	34	100 000,00 €			011	27 500,00 (20 000,00 €		20 000,00 €		20 000,00 €		12 500,00 €					
Fonds d'aide to urisme 2020/2021	Principal	1339 O	нт	36	1621642,00 €			204	41395,50	1580 246,50 €											
Fonds d'aide tourisme 2021/2022	Principal	1348 O	нт	41			1528 000,00 €	204	0,00	764 000,00 €		764 000,00 €									
Barreau Grande lle (déviation RD 165 / 523)	Principal	1098 O	TTC	16	14 040 000,00 €	11910 100,00 €		23	11 4 10 099,94	500 000,06 €	1755 000,00 €										
Mise en accessibilité des bâtiments	Principal	1100 I	TTC	22	1472 000,00 €			23	778 233,02 4	693 766,98 €											

D/ LA DETTE

1 – La dette propre

Tous budgets confondus

1 Les ratios d'endettement

Ratio de désendettement (en années)	2015	2016	2017	2018	2019	
Le Grésivaudan	0,52	0,75	1,61	1,72	2,32	Source : comptes administratifs
Moyenne de la strate (100 000 - 500 000)	0,93	1,02	1,63	1,28	NC	Source : Finance Active

En cours de la dette (en € par habitant)	2015	2016	2017	2018	2019	
Le Grésivaudan	74,96 €	61,33 €	226,43 €	687,82 €	680,59 €	Source : comptes administratifs
Moyenne de la strate (100 000 - 500 000)	110€	80 €	116€	256 €	NC	Source : Finance Active

Annuité (en € par habitant)	2015	2016	2017	2018	2019	
Le Grésivaudan	23,36 €	17,67 €	17,60 €	71,37 €	82,01 €	Source : comptes administratifs
Moyenne de la strate (100 000 - 500 000)	25 €	18€	18€	45 €	NC	Source : Finance Active

2 La répartition par budget

	Capital restant dû (CRD)
Budget principal	5 876 092,28 €
Budget annexe "Gestion des déchets"	7 983 473,38 €
Budget annexe "Zones communautaires"	349 341,55 €
Budget annexe "Montagnes en gestion déléguée"	11 783 055,47 €
Budgets annexes "Eau et assainissement"	38 768 564,34 €
TOTAL	64 760 527,02 €

A noter :

Les emprunts contractés pour le financement de la station du Collet d'Allevard sont portés intégralement par l'EPIC des stations communautaires du Grésivaudan, par ailleurs subventionné par la communauté de communes Le Grésivaudan

3 La vision synthétique

Capital restant dû	Taux moyen	Année de la dernière échéance	Nombre de lignes		
64 760 527.03 €	2,43 %	2053	264		

4 La dette sur les 4 prochaines années

	2021	2022	2023	2024
Capital	6 066 675 €	5 783 496 €	5 681 318 €	5 344 617 €
Intérêts	* 1 548 537 €	* 1 375 639 €	* 1 233 217 €	* 1 091 830 €
Taux moyen	2,38 %	2,35 %	2,31 %	2,28 %

^{*} Estimation des intérêts

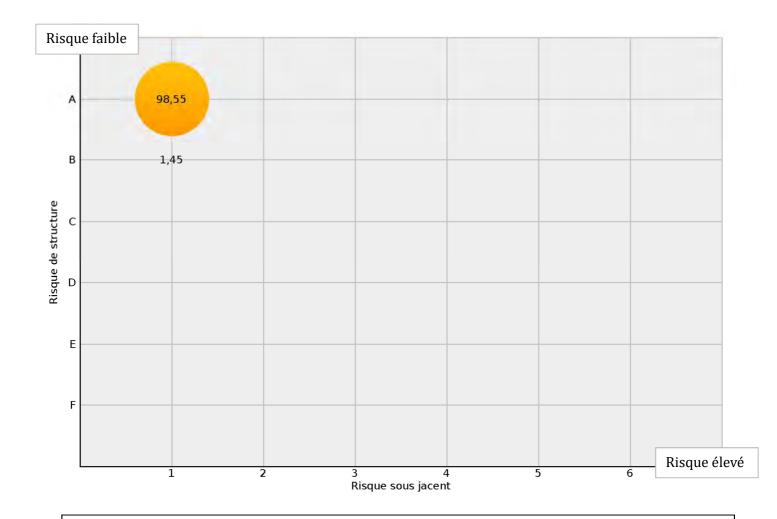
5 La dette par type de taux

Туре	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	45 708 227.20 €	70,58 %	3,10 %
Variable couvert	1 177 246.36 €	1,82 %	0,37 %
Variable	12 392 128.87 €	19,14 %	0,36 %
Livret A	4 541 284.83 €	7,01 %	1,48 %
Barrière	941 639.77 €	1,45 %	4,17 %
Ensemble des risques	64 760 527.03 €	100,00 %	2,43 %

6 La dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CAISSE D'EPARGNE	27 147 596.45 €	41,92 %	
SFIL CAFFIL	14 930 599.78 €	23,06 %	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	7 118 502.11 €	10,99 %	
CREDIT AGRICOLE	5 429 927.73 €	8,38 %	
CREDIT FONCIER DE FRANCE	3 185 113.87 €	4,92 %	1 881 876.47 €
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	1 972 398.89 €	3,05 %	747 384.00 €
Autres prêteurs	4 976 388.20 €	7,68 %	466 230.67 €
Ensemble des prêteurs	64 760 527.03 €	100,00 %	3 095 491.14 €

7 La dette selon la charte de bonne conduite



La charte de bonne conduite dite charte GISSLER classe la dette selon 2 critères :

- Risque sous-jacent = risque déterminé par rapport au taux et à sa variabilité dans le temps
- Risque de structure = risque déterminé par rapport au produit et à la complexité de sa composition

Taille de la bulle = % du CRD

2 – La dette garantie

1 La vision synthétique

Capital restant dû	Taux moyen	Dernière année garantie	Nombre de lignes		
57 476 508.25 €	1,22 %	2078	382		

2 La dette sur les 4 prochaines années

	2021	2022	2023	2024
Capital	1 989 626 €	* 2 142 306 €	* 3 358 758 €	* 2 975 331 €
Intérêts	* 669 653 €	* 686 571 €	* 644 453 €	* 590 807 €
Taux moyen	1,21 %	1,21 %	1,21 %	1,20 %

^{*} Estimation

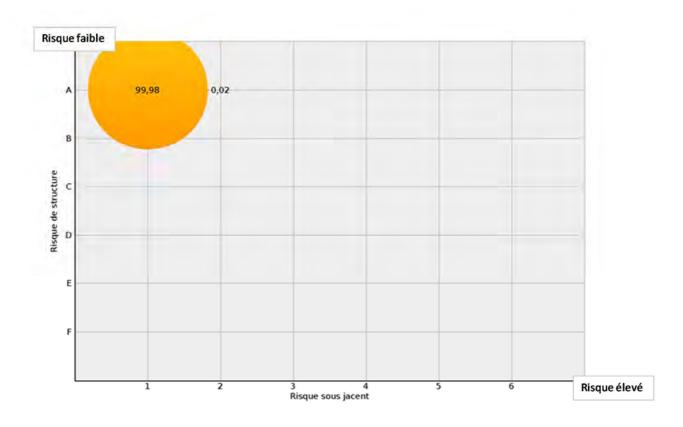
3 La dette par type de taux

Туре	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	15 660 684.24 €	27,25 %	1,71 %
Variable	3 260 595.79 €	5,67 %	1,30 %
Livret A	38 546 313.35 €	67,06 %	1,01 %
Inflation	8 914.88 €	0,02 %	0,51 %
Ensemble des risques	57 476 508.25 €	100,00 %	1,22 %

4 La dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	42 021 240.81 €	73,11 %	
CAISSE D'EPARGNE	5 941 607.64 €	10,34 %	
CREDIT AGRICOLE	3 217 108.17 €	5,60 %	
CIC LYONNAISE DE BANQUE	2 485 274.41 €	4,32 %	
Autres prêteurs	3 811 277.22 €	6,63 %	
Ensemble des prêteurs	57 476 508.25 €	100,00 %	-

5 La dette selon la charte de bonne conduite

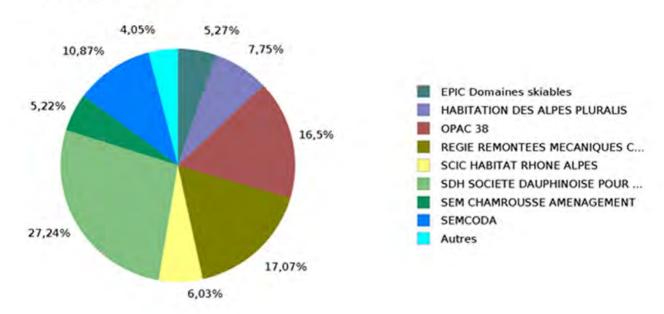


La charte de bonne conduite dite charte GISSLER classe la dette selon 2 critères :

- Risque sous-jacent = risque déterminé par rapport au taux et à sa variabilité dans le temps
- Risque de structure = risque déterminé par rapport au produit et à la complexité de sa composition

Taille de la bulle = % du CRD

Répartition par bénéficiaire



Répartition par catégories

